

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME
 REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
 Comptes Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Emile KAHN
 Secr. de Rédaction : Blanche Cougnenc

Prix de ce numéro : 150 FRANCS
 Abonnement pour 10 n^{os} : 500 FRANCS

Indochine 1954

I
 Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 3 mai 1954,
 Rappelant les avertissements qu'il n'a cessé, depuis huit ans, d'adresser aux gouvernements
 engagés dans la guerre en Indochine,

Déplore qu'un aveuglement obstiné, repoussant toutes les occasions de négocier une paix hono-
 rable et avantageuse pour la France, ait abouti au drame de Dien-Bien-Phu où l'héroïsme des hommes ne
 peut faire oublier l'inutile horreur du massacre,

S'élève contre l'attitude de ministres qui, usurpant le droit d'engager seuls le destin du pays,
 cherchent, pour esquiver la responsabilité des fautes commises, à provoquer une internationalisation de
 la guerre, qui n'aurait rien de commun avec l'application de la Charte des Nations Unies et qui risquerait
 d'étendre les hostilités à l'Asie d'abord, puis au monde entier.

Il attend de l'Assemblée nationale, trop longtemps oublieuse de ses devoirs de contrôle, le redres-
 sement immédiat d'une politique dangereuse pour la paix et qui, sciemment contraire à la volonté du pays,
 annihile en France la démocratie.

II

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément ému par certaines attitudes
 de la délégation française à Genève et par la politique du Gouvernement dans l'affaire d'Indochine, attire
 l'attention de l'opinion publique sur **L'EXTRÊME GRAVITÉ DE LA SITUATION.**

Il réproouve les gestes précipités et les démarches imprudentes qui ne peuvent que nuire au dérou-
 lement des conversations poursuivies à la Conférence. Il rappelle que, résolument hostile à toute capitula-
 tion, **IL MET SA CONFIANCE ET SON ESPOIR DANS LA NÉGOCIATION.** Tous les moyens doivent
 être mis en œuvre pour que les pourparlers aboutissent au « cessez le feu d'abord » puis à la conclusion d'une
 paix qui respecte les droits, les libertés et les intérêts culturels ou économiques des peuples actuellement
 en lutte.

d'p 298

La négociation ne pourra être menée à bien que si les parties en présence sont prêtes aux concessions mutuelles que comporte la sincère volonté d'aboutir à un accord. Son succès sera d'autant mieux assuré **QUE LA FRANCE GARDERA UN CONTACT ÉTROIT ET CONFIAINT AVEC LA GRANDE-BRETAGNE QUI S'EFFORCE A LA CONCILIATION ET QU'ELLE SAURA UTILISER LE DÉSIR DE DÉTENTE QUE SEMBLE MANIFESTER L'U.R.S.S.** : les procédés désinvoltes ou blessants ne sont pas de nature à nous assurer les concours indispensables à notre cause.

LES CHANCES D'ACCORD RISQUERAIENT D'ÊTRE COMPROMISES PAR DES PRÉPARATIFS D'INTERNATIONALISATION DU CONFLIT. Une telle solution perpétuerait une guerre de huit ans dont le peuple français attend anxieusement la fin, et elle menacerait la paix du monde. **QUI OSERAIT CONTESTER LES CONSÉQUENCES REDOUTABLES QUE POURRAIT ENTRAÎNER L'ENTRÉE EN LUTTE OUVERTE ET DIRECTE — du fait de leurs interventions massives — DES ÉTATS-UNIS ET DE LA CHINE?**

C'est contre ces très graves dangers que la Ligue des Droits de l'Homme croit de son devoir de mettre l'opinion en garde. Elle souhaite que le Gouvernement reprenne son sang-froid, et que le souci légitime de préserver le corps expéditionnaire ne l'empêche pas de mesurer le péril de certains recours.

ELLE ADJURE SURTOUT LE PARLEMENT DE DÉFINIR AVEC CLARTÉ ET D'IMPOSER AVEC FERMETÉ UNE POLITIQUE QUI, EN RÉALISANT LES CONDITIONS D'UNE PROMPTE CESSATION DES HOSTILITÉS, PUIS DU RETOUR A LA PAIX, ÉCARTE TOUT RISQUE DE CONFLAGRATION GÉNÉRALE ET SERVE VRAIMENT LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE (1).

17 mai 1954.

N. B. — Depuis, les événements ont pris un cours nouveau. Conformément à nos vœux, le Parlement s'est ressaisi, il a investi Pierre Mendès-France, ligueur, pour faire la paix. A l'heure où ce Cahier est composé, les négociations se poursuivent favorablement. Cependant, une conjuration où entrent des éléments américains et bao-daïstes, coalisés avec les Français écartés du pouvoir et avides de revanche, s'emploie à provoquer l'échec.

Si les conjurés y parviennent, ce n'est pas seulement la guerre d'Indochine qui continue, ce n'est pas seulement le renoncement à l'espoir d'une amitié renouée entre la France et le Vietnam maître de son destin, ce n'est pas seulement l'avortement du salut tenté de l'Union française, c'est la guerre mondiale en perspective.

Voilà pourquoi l'opinion démocratique doit rester avvertie et vigilante. C'est pour l'y aider que nous publions les résolutions précédentes et les notes qui vont suivre.



Les yeux s'ouvrent, les langues se délient

M. RAYMOND DRONNE. — Dien-Bien-Phu est l'aboutissement logique d'une longue cascade d'erreurs, d'illusions, d'impuissances et de mensonges.

M. FÉLIX KIR. — Pendant sept années !

M. RAYMOND DRONNE. — Les gouvernements qui se sont succédé depuis la tragique journée du 19 décembre 1944 n'ont su ni gagner la guerre ni faire la paix. Ils se sont laissés enliser dans une routine sinistre, qui a consisté à nourrir la guerre, à donner au commandement, toujours avec réticence et avec retard, les moyens

(1) Ce texte, rédigé après débat au Comité Central, par MM. Georges Gambault, Paul Rivet et André Boissarie, et soumis par correspondance à tous les membres du Comité, a été adopté par 26 voix (les trois auteurs, M^{mes} Chapelain, Suzanne Collette-Kahn, Lucie Aubrac, Odette Merlat, MM. Emile Kahn, René Barthes, Dr Ségelle, Chapelain, Barthélémy, Couteau, J. Danon, Durand, Hadamard, David Lambert, Gueulal, E. Labrousse, Lauriol, Nouveau P. Paraf, R. Pinto, Tubert, Fontan, Vallée), contre 1 voix (M. J. Paul-Boncour) et trois abstentions (MM. René Georges-Etienne, Georges Boris et Louis Pansard).

MM. Georges Cerf et André Gueffier ont fait connaître leurs avis sans se prononcer pour ou contre.

qui auraient permis de régler l'affaire un an plus tôt. Ils ont laissé passer toutes les chances. Ils n'ont pas compris qu'il aurait fallu à tout prix en terminer avec l'affaire indochinoise avant que la marée communiste chinoise vienne battre les frontières du Tonkin, avant que le Vietminh puisse recevoir l'appui et l'aide de Mao Tsé-Toung. Ils n'ont pas su, quand l'occasion était favorable, amorcer avec la Chine de Mao Tsé-Toung, voilà deux ou trois ans, les contacts et les conversations que les Anglais ont eu l'habileté et le réalisme d'entamer pour leur propre compte.

(Assemblée Nationale, 2^e séance du 1^{er} juin 1954,
Journal Officiel, p. 2.751.)

M. ESTÈBE. — ... La « belle vie » de Saïgon, l'installation cynique dans la guerre, l'impéritie, l'imprévoyance, les querelles des clans militaires et politiques, en filigrane le trafic des piastres, trop de médiocrité morale chez trop de responsables assurés de l'impunité de leur transit gouvernemental, comment nier que ceux qui, sur ces bancs, ont prévu le pire et stigmatisé la « sale guerre » au Viet-Nam soient, aujourd'hui, en posture favorable devant une opinion qui s'éveille brutalement — ce n'est pas la première fois — de ses illusions volontairement entretenues et d'ailleurs paresseusement acceptées.

(Assemblée Nationale, séance du 2 juin 1954,
Journal Officiel, p. 2.785.)

M. MAURICE FREDET. — ... Il est simplement honnête de noter que beaucoup d'entre nous, il y a deux ans par exemple, auraient repoussé comme une espèce de trahison des conversations directes avec le Viet-Minh.

(Assemblée Nationale, séance du 2 juin 1954,
Journal Officiel, p. 2.785.)

Un journaliste français en Indochine n'a pas le droit de dire à ses lecteurs de France toute la vérité. La cause, ou l'une des grandes causes de notre défaite, est là. Les Français n'ont jamais eu le droit d'être exactement informés de la situation indochinoise.

J'affirme qu'à l'heure actuelle les trente ou quarante journalistes qui sont à Hanoï et à Saïgon ne peuvent donner de la situation qu'une version incomplète. Ce n'est pas leur faute, et tous mes camarades font de leur mieux pour servir la vérité. Mais pour dire la vérité sur l'Indochine, il faut commencer par en sortir.

J'affirme que comme correspondant en Indochine pendant plus de trois mois cet hiver, je suis resté constamment « au-dessous » de la vérité ; car si j'avais dit toute la vérité, j'aurais été mis à la porte de l'Indochine.

Les autorités civiles et militaires sur place n'ont jamais eu une politique de l'information : elles ne connaissent que la police de l'information. Ne fournir à la presse qu'un tableau partiel de la situation, toujours favorable, souvent mensonger ; exiger d'elle qu'elle diffuse les mythes de la pensée officielle ; ne pas permettre à ses représentants de regarder la vérité en face, de la dire tout haut, de l'écrire noir sur blanc ; limiter, retarder, étouffer l'information vraie ; avant tout, cacher les échecs, nier les erreurs, n'avouer aucune faute ; voilà en fait ce qu'a été pendant sept années, en Indochine, la politique de l'information. Si elle avait été différente, la France se serait peut-être ressaisie avant qu'il fût trop tard...

L'Indochine est pour un journaliste qui veut faire son métier le plus difficile des terrains. S'agit-il de la vie politique ? Elle est fondée sur un certain nombre de mythes qu'il faut entretenir et de mauvaises affaires qu'il faut cacher. Aux yeux des responsables, le devoir de la presse est d'y contribuer. Exemples de mythes : le mythe de Bao-Daï, mythe de la relève, mythe du caractère anticommuniste de la lutte en cours, mythe des « rebelles ». (Toute déclaration officielle désigne le Vietminh par l'expression « les rebelles »). Exemple de mauvaises affaires : les trafics commerciaux, les trafics de piastres, les exactions de l'administration vietnamienne.

S'agit-il de la situation militaire ? Il est posé en principe que le journaliste n'a pas qualité pour l'apprécier lui-même : il doit en juger par ce qui lui en est dit. S'il dénonce des abus, il est un esprit dangereux ; s'il rapporte ou prévoit des échecs qu'on veut lui cacher, il travaille contre la France.

L'INDOCHINE AU SECRET, par Robert Guillain,
(Le Monde, 11 juin 1954.)

Fautes commises et danger frôlé

Nous allions à Genève aussi et surtout pour y négocier avec notre véritable interlocuteur, c'est-à-dire avec notre adversaire, le Vietminh.

Or, notre délégué n'a jamais eu un seul entretien valable avec le chef de la délégation du Vietminh, sauf, paraît-il, durant quelques minutes au hasard d'une rencontre, cette fois, au bar des délégations, et sur l'initiative de M. Molotov.

... Cependant, à défaut d'entretiens et de négociations, vous aviez un plan, qui fut révélé soudainement au début du mois de mai, alors que le Parlement était absent, et qui comportait l'intervention massive de l'aviation américaine, au risque d'entraîner l'intervention chinoise et la guerre générale.

Car devant les désastres qu'on ne peut plus dissimuler, la tentation est grande de les intégrer dans le conflit mondial sans s'arrêter au danger de catastrophes majeures, comme par une sorte de relance inconsciente dans cette partie de poker infernale où se joue le sort de millions de vies humaines.

En fait, nous connaissons aujourd'hui le calendrier des événements de fin avril et début mai.

Le Parlement — je me permets de le rappeler — s'était séparé le 10 avril, mais M. le Président du Conseil s'était engagé à cette tribune à le réunir d'urgence si un fait nouveau et important le justifiait.

Or, ce fait nouveau et important existait déjà à ce moment. Personne, en effet, n'avait dit à l'Assemblée qu'un projet d'intervention américaine était, à notre demande, non seulement à l'étude, mais en préparation et presque en voie d'exécution. La presse américaine, mieux informée des affaires qui nous intéressent que le Parlement français lui-même, nous a révélé que l'intervention américaine à Dien-Bien-Phu devait avoir lieu le 28 avril, que les bateaux étaient en route, chargés d'engins atomiques, et que le président Eisenhower devait demander au Congrès l'autorisation nécessaire le 26 avril.

En matière militaire, il est évident que l'on ne peut se ménager de longs délais. L'action ne peut que suivre de très près la décision et l'annonce publique de cette décision.

Le Congrès américain devait donc être consulté le lundi 26 avril.

Et le Parlement français ?

Le Parlement français, vous le mettiez, monsieur le Président, dans cette circonstance dramatique, mettant en jeu des vies françaises, concernant des territoires de l'Union française, impliquant des risques terribles pour la France, vous le mettiez devant le fait accompli.

Je ne connais pas, pour ma part, un autre cas dans lequel un gouvernement français ait pris de pareilles responsabilités, dans une pareille clandestinité, et dans un pareil mépris des droits du Parlement.

Heureusement, le projet d'intervention américaine fut écarté et par l'Angleterre et par l'opinion publique aux Etats-Unis...

P. MENDES-FRANCE

à l'Assemblée Nationale, 9 juin 1954
(Journal Officiel, p. 2.851.)

Le poids de cette guerre

Depuis 1947, chaque commandant en chef a déclaré, en rentrant, que la situation qu'il laissait là-bas était améliorée, et cela a pu être vrai à certains moments, mais chaque nouveau commandant en chef qui partait là-bas demandait, lui, des renforts substantiels. De ce fait, et aussi en raison des revers qui obligeaient à envoyer des éléments de renfort, l'effectif des troupes d'Union française, sans compter les autochtones indochinois, est passé de 1949 à 1954, et d'année en année par les chiffres suivants : 65.000, 89.400, 93.500, 114.000, 122.000 et, enfin, 129.000 hommes. Je ne cite, d'ailleurs, que les chiffres des effectifs budgétaires.

Il était prévu, pour l'année 1954, 80.600 Européens, dont 7.536 officiers et 30.600 sous-officiers.

Le 18 décembre 1952, M. Letourneau donnait au Conseil Atlantique, au cours d'un exposé sur les charges de la France en Indochine, les précisions suivantes : Le corps expéditionnaire compte 175.000 hommes — M. Letourneau comprenait les autochtones dans ce chiffre — dont 8.000 officiers, soit 26 pour 100 du corps des officiers français, et 33.000 sous-officiers, soit 37 pour 100 du corps des sous-officiers français.

Les pertes en tués, disparus, blessés, prisonniers, depuis 1945 jusqu'au 1^{er} octobre 1952, s'élèvent à 90.000.

Les Etats associés participent à la guerre d'Indochine dans la proportion de 10 pour 100 de leur propre budget.

De 1945 à 1952, la France a dépensé 1.280 milliards de francs. Pour l'année 1952, les dépenses de la France se sont élevées à 459 milliards de francs.

Quant aux pertes, j'avais, en 1952, lors du débat militaire du 12 juin, souligné toute leur importance : « Nous ne pouvons pas ne pas penser à tous ces jeunes gens sortis de l'école de Saint-Cyr-Coëtquidan, à ces belles promotions d'officiers où la mort a fait tant de ravages, jeunes hommes issus des familles de militaires qui ont payé un très lourd tribut, jeunes hommes sortis de nos lycées et de nos collèges appartenant à toutes les catégories sociales de la nation, sous-officiers, émanation directe du peuple laborieux. »

Et ce jour-là, je m'étais permis de dire qu'une seule épreuve dans l'histoire de notre pays était comparable au drame que nous vivons : celle de l'expédition du Mexique avec 12.000 morts et disparus.

J'ajoutais, au nom de mes amis socialistes, que la mise en condition de nos forces en Europe apparaissait, de plus, inconciliable avec la poursuite d'un tel effort en Indochine. Or, à la date du 1^{er} janvier 1951, c'était déjà 19.221 tués ou disparus que l'on avait enregistrés, dans les rangs du corps expéditionnaire, parmi les troupes européennes et africaines.

Aujourd'hui, je me contenterai de donner le chiffre des blessés du 1^{er} janvier 1953 au 1^{er} mai 1954. Il atteint, pour seize mois, 20.200.

Max LEJEUNE,
à l'Assemblée Nationale, 1^{er} juin 1954
(Journal Officiel, p. 2.743.)

Réponse catholique au cardinal Spellman

Sous le titre : « Le temps des croisades est passé », l'éditorialiste du journal *La Quinzaine* écrit notamment à propos du discours prononcé à Paris par le cardinal Spellman sur la chute de Dien-Bien-Phu :

« Rester indifférent ou simplement amusé devant le caractère bouffon de cet appel à l'esprit de Charlemagne et de Roland, de cette dénonciation à la J.-P. David de « la petite bande de traîtres qui existe au milieu de nous », ce serait avouer que nous nous résignons à ne plus attendre grand-chose d'autre de la part d'un cardinal de l'Eglise moderne.

« Certes un cardinal n'est pas l'Eglise, et celui-ci nous a habitués à ses audaces verbales. Mais ce qui est important, ici, ce ne sont pas les opinions politiques particulières du cardinal de New-York, mais la foi et l'Eglise qui sont compromises, défigurées.

« ... Plus la guerre est injuste, plus les intérêts matériels qu'elle a à défendre sont inadouables, plus volontiers on fera appel au camouflage spirituel et mystique des sermons pour la défense de la civilisation chrétienne. Ainsi cherche-t-on, aujourd'hui, à masquer les causes et les responsabilités en transformant « la sale guerre » en « croisade ».

(Le Monde, 5 juin 1954.)

Afrique du Nord

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 31 mai 1954, Profondément ému par le massacre de colons français du Kef, Espère que la justice, plus heureuse qu'après l'assassinat de Ferhat Hached, dont elle n'a pu en dix-huit mois trouver les meurtriers, saura cette fois se saisir des coupables et, dans un procès public, établir le genèse du crime.

Il souhaite que les responsables de la politique en Tunisie évitent que, de représailles en ripostes, ce pays ne tombe, comme au Maroc, sous un double terrorisme proche de la guerre civile.

Il les adjure, à cet effet, de rétablir, par la reconnaissance sans restriction ni équivoque de la souveraineté tunisienne et par le respect des droits de l'Homme en Tunisie, la confiance qui a régné, entre Tunisiens et Français, du mois d'août 1950 au 15 décembre 1951, et qu'une longue suite d'erreurs a malheureusement dissipée.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 juillet 1954,
Devant l'aggravation des attentats en Tunisie et au Maroc,
Constatant qu'elle coïncide avec l'arrivée au Maroc d'un nouveau Résident général et l'avènement
en France d'un nouveau Gouvernement, l'un et l'autre connus pour leur volonté d'apaisement, d'entente
et de réformes effectives,

Considérant que le redoublement du terrorisme, en quelque sens qu'il s'exerce, ne peut avoir
pour objet que de créer une nouvelle et décisive mésentente entre Français et autochtones,
Lance à tous un appel au sang-froid et à la raison.

Aux Africains du Nord et à ses représentants, il demande que le rétablissement de la sécurité
exclue tout arbitraire, toute injustice, tout excès — qu'il ne suspende pas l'entreprise de réconciliation
projetée — qu'il ne retarde pas l'édification d'un régime conforme aux aspirations tunisiennes et maro-
caines comme aux principes de la France.

Aux Africains du Nord, sans distinction d'origine, de condition ou de croyances, il rappelle que
l'intérêt collectif commande d'échapper à l'enchaînement des violences réciproques et de déjouer les pro-
vocations, quels qu'en soient les auteurs et les inspirateurs.

AMNISTIE en France d'Outre-Mer !

A Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

*Il est hors de conteste que des milliers d'hommes et de femmes sont détenus
depuis de longues années dans les prisons de l'Union Française pour avoir lutté
en faveur d'un idéal de liberté conforme d'ailleurs aux principes reconnus par
notre Constitution.*

*Les parlementaires malgaches et un très grand nombre de leurs compatriotes
sont incarcérés depuis près de sept ans, soit à la prison de Calvi, soit dans les
bagnes de Madagascar. Des Algériens sont encore détenus à la suite de lourdes
condamnations encourues à l'occasion des douloureux événements de 1945. En
Afrique Noire, des militants arrêtés en 1950 n'ont toujours pas été libérés. En
Tunisie et au Maroc, des milliers de militants comparaissent devant les tribunaux
militaires et se voient infliger d'écrasantes condamnations.*

*A la veille du dixième anniversaire de la Libération de la France, nous pen-
sons que l'heure de l'amnistie est venue pour eux.*

*Nombre de leurs procès ont donné lieu à de sévères critiques de la part de
personnalités dont l'objectivité ne saurait être mise en doute.*

*Sans avoir à nous prononcer sur chacun de ces cas, nous attendons du Parle-
ment, qui vient à deux reprises d'amnistier les condamnés pour faits de collabo-
ration avec l'ennemi, qu'il vote une large loi d'amnistie en faveur de tous les
condamnés politiques d'Outre-Mer.*

*Ce geste, conforme aux traditions françaises les plus enracinées, est la condi-
tion première d'un climat d'amitié et de confiance entre la France et les peuples
d'Outre-Mer.*

*Adresser les demandes de pétitions au Comité pour l'amnistie Outre-Mer,
21, rue Monsieur, Paris-7^e.*

Il ne s'agit pas d'une opération politique, il s'agit d'hommes à sauver. Les divergences d'opinion empêchent-elles de faire la chaîne pour arracher des êtres à la mort ?

Ces êtres ont-ils mérité la mort ? Les conditions de leur capture, de leur interrogatoire et de leur jugement auto-
risent tout au moins le doute. Même leurs aveux, obtenus comme on sait, sont récusables, viciés par trop de précédents. N'y eût-il parmi eux qu'un seul innocent, la justice veut qu'on n'exécute pas.

Enfin, ce ne sont pas des condamnés vulgaires. Criminels pour leurs juges, pour leurs concitoyens ils sont des patriotes. Leur mort en fera des martyrs. Ce n'est pas en multipliant les martyres qu'on éteint les haines, qu'on apaise les rancœurs, qu'on rend aux peuples la confiance sans laquelle un pouvoir imposé tôt ou tard s'effondrera.

Voilà pourquoi des Français de toute tendance, de tout parti ou sans parti, dans un même sentiment d'humanité, une même exigence de justice, un même souci de la vraie grandeur française, s'unissent pour l'amnistie dans la France d'Outre-Mer.

Adresse du Président de la Ligue au Comité pour l'amnistie.

Guatemala

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 5 juillet 1954, ne peut, en présence des événements du Guatemala, s'abstenir de lancer à l'opinion des pays libres un cri d'alarme et d'avertissement.

Ce n'est pas la première fois qu'un petit État qui prétend se gouverner lui-même est contraint par la force à se soumettre aux volontés d'un plus grand. Ce n'est pas la première fois qu'un peuple exploité par une entreprise étrangère et qui entend s'en libérer est obligé par les armes de subir cette exploitation. L'histoire coloniale est remplie de tels attentats contre le droit des peuples, et les Etats-Unis, si prompts à dénoncer chez les autres les pratiques colonialistes, en ont usé à leur profit comme les autres.

Mais c'est la première fois que s'y trouve mêlée et compromise l'O.N.U...

Alors que, dans l'affaire de Corée, le Conseil de Sécurité, constatant que son appel à la cessation des hostilités restait vain, avait immédiatement engagé une intervention par les armes, le même Conseil en des circonstances semblables vient, sur la suggestion de son président américain, de refuser toute intervention, même non armée. Ainsi semble-t-il s'établir en principe qu'une agression imputée à un Etat communiste doit être réprimée par les Nations-Unies et qu'elles peuvent demeurer d'une passivité complaisante devant une agression suscitée ou soutenue par les Etats-Unis.

La Ligue des Droits de l'Homme déplore que les gouvernements de Grande-Bretagne et de France aient consenti, en s'abstenant, à cette abdication de l'O.N.U. et, par suite, à l'asservissement d'un peuple libre.

Rappelant qu'une telle abstention en face de l'agression hitléro-mussolinienne contre la République espagnole a ruiné le crédit de la Société des Nations, prélué à la seconde guerre mondiale et préparé l'invasion de la France, la Ligue voudrait qu'il ne fût jamais oublié que la paix est indivisible, qu'une agression tolérée suscite d'autres agressions, enfin qu'une alliance entre peuples libres n'est solide que dans le respect mutuel, le franc-parler réciproque et la fidélité commune aux principes dont on se réclame.

(Adopté à l'unanimité.)

Néo-colonialisme

Au retour de mon dernier voyage en Amérique ibérique (fin 1952) j'écrivais : « L'emprise nord-américaine, quand elle ne se manifeste pas aussi ouvertement qu'au Venezuela et dans certaines républiques de l'Amérique centrale, est considérable et souvent maladroite. Le nationalisme ombrageux des habitants la sup-

porte difficilement, et les gouvernants doivent tenir compte de la volonté d'indépendance des peuples. C'est bien le mot « indépendance » qui, à l'heure actuelle, éveille dans tous les esprits un écho puissant, et c'est cette idée que tous les hommes d'Etat, du Mexique au Chili, au Brésil et en Argentine, quelles que soient leurs ten-

... Notre destin serait tragique si, ayant perdu confiance en nous, nos alliés cessaient de nous traiter en égaux, s'ils se mettaient à agir à notre insu, sans notre accord, ou encore, ce qui est à peine différent, s'ils nous considéraient comme des satellites qui n'ont à recevoir que des ordres.

P. Mendès-France à l'Assemblée nationale, 9 juin 1954
(« Journal officiel », p. 2854.)

dances politiques, expriment en un langage qui peut différer dans la forme, mais qui en réalité est unanime. C'est cette volonté d'affranchissement qui est le facteur commun de leur action. Il y a en Amérique un grand mouvement d'autonomie complète qui ressemble au mouvement qui se manifeste dans les anciennes colonies européennes. Les peuples américains veulent échapper à une tutelle extérieure qui s'exerce par une pression économique moins apparente, mais aussi brutale qu'une pression militaire. Partout où fonctionne le système démocratique, plus ou moins authentique, les gouvernements sont amenés à prendre des mesures dont le but est de rendre à la nation l'intégralité de ses biens et d'améliorer le sort des classes les plus déshéritées, c'est-à-dire de faire une redistribution des terres, d'édicter les lois sociales et de nationaliser les grandes entreprises industrielles ou agricoles. Le Mexique a donné l'exemple en prélevant sur les latifundia civils et religieux des terrains destinés aux paysans indiens et en expropriant les compagnies pétrolières de la côte atlantique. J'ai connu le temps où la révolution mexicaine était taxée de révolution antireligieuse, et où le gouvernement, qui avait rompu toute relation diplomatique avec Moscou, était qualifié de « communiste ».

L'expérience était singulièrement dangereuse, et j'ai tout lieu de penser que c'est la guerre (à quelque chose malheur est bon) qui la sauva. Ne trouvant plus d'acheteurs pour son pétrole, le Mexique était à la veille d'une crise économique aiguë. L'ouverture des hostilités obligea les clients à renoncer à leur boycottage et l'Angleterre à rétablir les relations diplomatiques qu'elle avait rompues avec le Mexique.

Aujourd'hui ce sont la Bolivie et le Guatemala qui cherchent à imiter la grande république de l'Amérique centrale. Les mêmes dangers les menacent et les mêmes calomnies font leur apparition. Estensoro est le lieutenant et l'émule de Peron ; Jacobo Arbenz est l'homme de Moscou.

J'ai déjà maintes fois écrit ce que je pense du communisme latino-américain, représenté par quelques hommes qui connaissent à peu près la doctrine marxiste, s'appuyant sur une armée de pauvres êtres, réduits à des conditions de vie inhumaines, sans la moindre culture ni la moindre maturité politique. En Amérique, plus que dans aucune autre partie du monde, c'est la misère qui est le grand agent recruteur communiste.

J'ai visité le Guatemala une première fois en 1930,

puis en 1938 et en 1944, alors qu'il était soumis à la dictature imbécile et brutale de Jorge Ubico (1931-1944). J'ai revu ce pays en 1951 et en 1952. J'ai causé avec les hommes du gouvernement. Je puis affirmer qu'aucun d'eux n'est communiste, mais tous veulent d'un même cœur ramener dans le droit commun cet Etat qui s'est constitué dans l'Etat, la Compagnie fruitière américaine, qui occupe la cinquième partie du pays, les ports de Puerto-Barrios sur l'Atlantique, de San-José et de Champerico, sur le Pacifique, et le réseau ferroviaire qui relie ces trois villes, et qui entend rester maîtresse absolue dans l'immense territoire qu'elle détient. Ces hommes patriotes et courageux ont décidé d'exproprier 159.022 hectares que la Compagnie laissait en friche, pour les distribuer à des paysans faméliques, en offrant en échange une indemnité de 1.185.115 dollars. Ils ont édicté des lois sociales pour protéger les ouvriers agricoles, y compris ceux des plantations américaines. Il était à prévoir que de telles mesures susciteraient des réactions nord-américaines. En 1952, le président d'une république sud-américaine — et non la moindre — ne cachait pas ses appréhensions en face de cette possible intervention dans son propre pays.

Aujourd'hui les dés sont jetés et les jeux sont faits. Les Etats-Unis, pour protéger les intérêts économiques qu'ils détiennent, orchestrent une campagne anticommuniste contre le Guatemala. Ils arment des bandes qui se sont constituées au Honduras, au Salvador, au Nicaragua, où sont installées des dictatures à leur solde, et en même temps ils prétendent mettre l'embargo sur tous les achats d'armement faits par le gouvernement de Jacobo Arbenz pour défendre son pays. Le danger est grand pour le Guatemala, malgré la sympathie certaine qu'il trouvera chez ses voisins mexicains. Mais cette politique de force, de toute évidence inspirée par les Etats-Unis, n'aura qu'un temps. Un immense mouvement d'indépendance se dessine dans toute l'Amérique latine comme dans tout le monde colonial sous tutelle européenne. Rien ne pourra l'arrêter. Il est au moins étrange que la grande république qui se fait l'apôtre de l'anticolonialisme applique dans des pays libres, où sa seule puissance est d'ordre économique et financier, une politique qu'elle réprouve avec raison chez les peuples d'Europe et en particulier en France. Il est non moins paradoxal qu'un pays qui se considère comme le modèle des démocraties favorise ouvertement les dictatures plus ou moins déguisées qui s'installent par la force dans beaucoup de républiques latino-américaines.

PAUL RIVET
(*Le Monde*, 23 juin 1954.)

Aveu cynique

Washington, 25 juin. (De notre correspondant particulier.) — Sous la signature de Joe Harsch, une des meilleures signatures de Washington, le « Christian Science Monitor » a publié mardi dernier sur le Guatemala un article dont la cynique franchise contraste singulièrement avec les préoccupations morales qui animent cet excellent quotidien. Considérant que nous ne vivons pas dans un monde idéal, l'auteur estime qu'il « serait tout à fait absurde pour les Etats-Unis de renoncer à une méthode politique que les Russes ont employée constamment et souvent avec efficacité »... « La seule question qui se pose sérieusement est de savoir si les U.S.A. peuvent orchestrer une opération de ce genre avec habileté et succès. C'est ce qui reste à voir. » Estimant, d'autre part, que les Etats-Unis et leurs amis ne peuvent se permettre de tolérer une tête de pont communiste en Amérique latine, Joe Harsch écrit que « s'il n'y avait pas de mouvement révolutionnaire local à encourager et à aider, alors d'autres moyens plus violents auraient pu être trouvés. Heureusement, il existait un mouvement local de confiance, et heureusement le Honduras consentait à ce qu'il fût organisé sur son territoire. »

... Harsch poursuit ainsi : « Si des oreilles bien élevées peuvent se choquer de ce que nous disons, il leur faut reconnaître que le communisme ne peut être éliminé par de pieuses résolutions ou la propagande. Dans un cas pareil, ce qui compte, ce sont les actes, non les paroles. »

(« Le Monde », 26 juin 1954.)

La « Libération » du Guatemala

Beaucoup de Français ne jetteront qu'un coup d'œil rapide sur les manchettes des journaux selon lesquelles « la guerre civile a éciaté au Guatemala »... Comme les agences nord-américaines expliquent qu'il s'agit là d'une « rébellion anticommuniste », mainte bonne âme se sentira apaisée. Ainsi — et c'est le plan des maîtres de jeu — on aura pu, dans l'indifférence générale, replonger de force un petit peuple indo-latin dans l'esclavage dont il s'était libéré il y a moins de dix ans.

... Avec ses 108.000 kilomètres carrés et ses 3 millions d'habitants, le Guatemala — l'ancien Quauhtemalan des Aztèques — est un petit pays à l'économie primitive, sans moyens ni d'agression ni de défense.

... Depuis que le Guatemala a conquis son indépendance sur l'Espagne en 1821... le pays n'a connu pour ainsi dire que des dictatures dont les plus récentes ont été les plus sanglantes : Estrada Cabrera (1898-1920) et Jorge Ubico (1930-1944).

J'ai été au Guatemala, sous le règne de ce dernier qui, mégalomane, se faisait la tête d'Hitler en cultivant une mèche sur le front et haïssait la France... Il fallut la fin de la guerre et la chute de l'Axe pour le renverser.

... Depuis le début de ce siècle, le Guatemala était devenu ce que les Américains appellent ironiquement une « république bananière », « a Banana Republic ». Le mécanisme de ce système est simple : le dictateur opprime son pays et le livre en même temps, totalement, aux intérêts de puissants trusts étrangers, lesquels, à leur tour, le soutiennent. On observera que le Guatemala n'a jamais été considéré comme dangereux pour la démocratie ni mis au ban du « monde libre » quand ses prisons et ses bagnes regorgeaient. L'indulgence de Washington lui était alors acquise : c'est qu'il y avait la *United Fruit*.

La *Frutera*, comme on dit là-bas, a été créée en 1899, à Boston. Elle compte parmi ses actionnaires et ses dirigeants les représentants les plus éminents du capi-

talisme de la Nouvelle-Angleterre. Elle possède — selon ses propres rapports en assemblée générale — plus de 250.000 hectares en Amérique centrale, une flotte de 68 navires (La White Fleet), les chemins de fer de l'Amérique centrale (I.R.C.A.), des ports et des aéroports, des stations de radio, des magasins de détail, des maisons et propriétés évaluées à 46 millions de dollars, du bétail pour 4 millions de dollars et, last but not least, des politiciens et des militaires à ses ordres dans toute cette partie du continent.

Elle est entrée au Guatemala dès 1901 par un contrat conclu avec Estrada Cabrera. En 1904, elle a acquis le quai du port de Puerto-Barrios, construit en 1891 pour les Guatémaltèques, à condition de terminer le chemin de fer qui unit ce port à la capitale : il restait à faire un tronçon de 61 miles sur 200 au total. Elle a très rapidement éliminé de la riche vallée du Motagua tous les paysans indépendants et jusqu'aux villages indigènes ; là, tout est à la *United Fruit*, terres, maisons et hommes. Sur la côte pacifique, elle a reçu d'Ubico le monopole du port de San-José, qu'elle a laissé d'ailleurs périlletter ; sa filiale, la C.A.G. (Compagnie agricole guatémaltèque), contrôle la côte pacifique comme la *Frutera* contrôle la côte atlantique. Les chemins de fer qui lui appartiennent fournissent le plus mauvais service aux tarifs les plus élevés du monde, sauf toutefois pour le transport des bananes, assuré à un tarif égal à 3 % du prix normal.

L'ensemble *Frutera*-Chemin de Fer-C.A.G. détient 200.000 hectares. Ses plantations de bananes sont les plus considérables du monde. Encore la *Frutera* camoufle-t-elle sa véritable production afin de réduire les impôts qu'elle doit à l'Etat guatémaltèque.

... C'est un véritable empire que la *Frutera* s'est taillé au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. Grâce à des gouvernements dociles devant elle, elle a obtenu des concessions exorbitantes et des contrats qui

font d'elle un Etat dans l'Etat. Un des derniers décrets d'Urbico avant sa chute, signé le 27 avril 1944, relève de toute responsabilité pénale les propriétaires de terres ou leurs représentants qui blessent ou tuent sur leurs domaines reconquis y a pénétré sans autorisation.

Face à des millions de dollars (66 millions de gain net en 1950), à des centaines de milliers d'hectares, à des ports et à des chemins de fer au pouvoir de l'étranger, le gouvernement du Guatemala n'est rien. Il a voulu être quelque chose : d'où le drame.

D'après le dernier recensement, 75,8 % de la population marche sans souliers et 72 % ne sait ni lire ni écrire. Le salaire moyen de l'ouvrier agricole est évalué à 26 centavos par jour, et le Guatemala est un pays cher. La misère règne en maîtresse sur ce magnifique pays qui fut jadis un des foyers de civilisation du continent. C'est pour porter remède à cette misère, dont la profondeur ne peut même pas être imaginée par qui ne l'a pas connue, que les gouvernements Arévalo et Arbenz, qui ont succédé à la dictature, se sont efforcés de réaliser la réforme agraire. La loi de juin 1952 prévoit le morcellement des latifundia et d'abord, cela se conçoit, des terres laissées sans culture. C'est ainsi qu'a été prononcée l'expropriation contre indemnité de 83.000 hectares que la *Fruitera* détenait sans les cultiver, les réservant pour des plantations futures, alors que des milliers de paysans pouvaient, sur ces domaines, accéder à la propriété privée.

La révolution guatémaltèque est une révolution typiquement indo-latine, très analogue à celle du Mexique. Elle n'a rien à voir avec le marxisme ni le communisme, elle exprime la faim de terre du paysan indien dépossédé et refoulé depuis quatre siècles, d'abord par le conquistador espagnol, puis par la grande société anonyme yankee.

... Le paysan maya veut sortir de sa terrible et abrutissante misère ; il veut sa terre pour la travailler librement. Il n'y a pas trace de communisme là-dedans...

Pour qui connaît depuis quelque vingt années cette région du monde, il y avait quelque chose de sinistrement familier dans la campagne de haine et d'affolement lancée contre le Guatemala par la presse, la radio et les milieux officiels des Etats-Unis depuis quelques

mois. C'est ainsi qu'ont été préparées toutes les interventions contre le Mexique, le Nicaragua, Haïti. Cette campagne-ci a atteint le maximum de la mauvaise foi et de la stupidité.

... De grâce, qu'on cesse de nous prendre pour des imbéciles. Les avions « inconnus » qui ont bombardé Guatemala ne sont pas plus mystérieux que ceux qui ont incendié Guernica.

Il s'agit là sans aucun doute d'une intervention militaire organisée, équipée et armée par le trust *United Fruit* ; financée par lui, couverte par certains gouvernements centre-américains, et d'abord, il faut le dire, par celui des Etats-Unis d'Amérique.

Les apprentis sorciers qui viennent de déchaîner cette guerre arriveront-ils à leurs fins ? C'est possible. La réforme agraire sera peut-être annulée par un gouvernement qu'imposera la force étrangère. Quelle que soit l'issue, les conséquences néfastes de cette folle entreprise n'ont pas fini d'empoisonner l'Amérique et le monde.

... Est-il désormais entendu qu'aucun pays d'Amérique latine ne pourra plus, sans risquer une guerre, toucher à un intérêt nord-américain ?

... Un vent fatal d'insécurité et de haine s'est levé sur l'Amérique latine. La première victime de cette guerre insensée de l'argent contre la liberté n'a pas été la petite Leticia Torres, assassinée par les avions sans cocardes qui ont bombardé la cité fleurie de Guatemala : c'est la confiance que les Latino-Américains pouvaient accorder à leurs voisins du Nord.

Du même coup, le communisme soviétique vient de réaliser un gain immense. Allez expliquer à un paysan maya d'Atitlan ou à un métis patriote de Teralhuieu que le danger n° 1 qui le menace, c'est la Russie ! Il répondra que ce ne sont pas les Russes qui ont bombardé les villes du Guatemala, qui ont pris ses ports et envahi son sol pour renverser le premier régime non dictatorial que le pays ait connu.

... Si le Kremlin a le sens de la gratitude, une télégramme de remerciement à la *United Fruit* me paraît s'imposer.

JACQUES SOUSTELLE.

(*L'Express*, 26 juin 1954, p. 6.)

* *

Sous ce titre : « Heureux Guatémaltèques ! », M. Jacques Soustelle, député du Rhône, ancien ministre, a publié dans *Combat*, le 6 juillet, un article mordant que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, reproduire entièrement ici, mais dont nous donnons du moins les deux passages qu'on va lire :

« Les démocrates éprouvés qui ont envahi le Guatemala viennent de prendre les mesures qui s'imposaient : on a fusillé les chefs syndicaux des bananeraies d'Izabal, on a suspendu l'application de la réforme agraire, on révoque et on poursuit tous les fonctionnaires du régime abattu (en premier lieu le grand écrivain Miguel Angel Asturias). Bref, la démocratie coule à pleins bords. Le gouvernement des Etats-Unis, nous dit l'agence américaine *United Press*, se propose d'accorder une aide financière importante à la Junta « pour montrer que tout effort contre le communisme est rentable ». Voilà qui est bien dit. Vive l'anticommunisme rentable !

« Sans doute, des esprits chagrins et, à coup sûr, soudoyés par Moscou, vont jusqu'à insinuer qu'après tout le Guatemala pourrait sans causer de scandale supprimer chez lui des conditions féodales qui ont disparu ailleurs depuis le moyen âge ; qu'il n'y avait dans tout cela qu'une affaire de bananes et de dollars ; que l'Amérique latine voit avec effroi se dresser une fois de plus sur son horizon le spectre de la politique du « Gros Bâton » qui a fait couler sous les tropiques tant de sang et de larmes ; que les Etats-Unis inventent le communisme là où il n'est pas et lui donnent une chance là où il n'en avait aucune ; qu'enfin l'O.N.U. n'a rien gagné à se faire complice, par son inaction volontaire, d'une agression contre un petit pays sans défense. Foin de ces jérémiades ! répondront les réalistes. Ne s'agissait-il pas de faire le bonheur des Guatémaltèques, au besoin malgré eux ? »...

Léon JOUHAUX

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 3 mai 1954, douloureusement frappé par la mort soudaine de Léon Jouhaux, membre honoraire du Comité où il siégeait depuis 1936,

Rappelant toutes les luttes communes pour la République, la démocratie et la paix, Evoquant la figure du militant pour qui la justice sociale était inséparable du respect dû à la personne humaine;

Saluant la haute conscience de l'homme qui, en toute circonstance, dans les honneurs ou les périls, n'a jamais obéi qu'à ses convictions profondes;

Présentant ses condoléances émues à M^{me} Léon Jouhaux, si étroitement unie aux travaux et aux combats du disparu, et associant le deuil de la Ligue à celui des organisations syndicales dont Léon Jouhaux a été l'inspirateur, le guide et l'interprète incomparables.

Aux obsèques nationales (2 mai), la Ligue était représentée par son Président, la Vice-Présidente Suzanne Collette-Kahn, M^{me} Mossé, Secrétaire générale, MM. Pierre Guental, Pierre Paraf et Roger Pinto, membres du Comité Central.

Marcel FREISSINET

Marcel Freissinet, Président de la Fédération du Rhône, membre non résidant du Comité Central, est mort le 20 mai dernier. Il n'était âgé que de 65 ans.

Avocat à la Cour d'Appel de Lyon depuis 1913, membre du Conseil de l'Ordre de 1946 à 1949, Conseiller général du Rhône de 1928 à 1934, ligueur depuis 1923, il présidait la Fédération depuis 1948, et il était entré au Comité Central en 1951.

Ses collègues du Rhône, qui étaient tous ses amis, les membres du Comité Central, qui l'ont trop peu connu, les délégués de toute la France ligueuse au Congrès de Lyon de 1949 dont il a ouvert les débats — tous ont apprécié, avec sa haute conscience et son dévouement à la tâche, le charme de son accueil, l'aménité et l'autorité de sa parole et son grand esprit de conciliation.

Du beau discours prononcé au nom de la Ligue à ses obsèques (22 mai) par M^e Pierre Gueugniaud, Vice-Président de la Fédération, détachons les passages suivants :

« Nous connaissions tous, au Bureau fédéral de la Ligue, toute son activité passée dont il ne parlait jamais : nous savions qu'en 1914, âgé de 26 ans et jeune avocat, il aurait pu, étant réformé, se constituer une très importante clientèle, mais qu'il s'était engagé volontaire et avait participé avec un bataillon de chasseurs à pied à toute la première guerre.

« Pendant les années difficiles de 1940 à 1944, il avait toujours, en contact étroit avec les organisations de Résistance, assuré avec le plus grand courage la défense de ceux qui luttèrent pour la même cause que lui. »

« ... M^e Freissinet ne souffrait aucune iniquité, ne supportait aucune atteinte aux droits de l'Homme : il luttait avec un acharnement farouche contre tout acte qui révoltait la conscience humaine; il était bon, sociable, et sa sympathie attirait la sympathie. Il savait créer une ambiance amicale dans les discussions les plus difficiles. »

D'une lettre de M^e Vallin, Président de la Section de Lyon-Centre, en remerciement des condoléances du Comité Central, citons enfin les lignes qui suivent et qui font honneur à la fois au disparu et à sa Fédération :

« Dans le tumulte des passions en marche, notre Président et ami Marcel Freissinet représentait le bon sens, la modération, la tolérance qui permettaient à notre Fédération d'harmoniser en paix des bonnes volontés et des efforts parfois disparates et divergents pour le respect et la défense des droits de l'Homme.

« Nous aurions tous été consolés si le Président respecté de notre chère Ligue avait pu venir lui-même nous dire à tous que si les ligueurs passent, les droits de l'Homme demeurent. Hélas ! la rapidité et la brutalité du décès de M^e Freissinet ne l'ont pas permis, qu'il me soit simplement permis de vous dire, mon cher Président, que, malgré le chagrin qui est le nôtre, nous demeurons tous groupés avec courage, confiants à notre Ligue, à son Comité Central et à son Président pour continuer le bon combat. »

Wally GRUMBACH

Wally Grumbach, la compagne de Salomon Grumbach, ne lui a guère survécu; le 2 avril, on l'a trouvée gisante, un livre en main, inanimée.

Depuis sa jeunesse éblouissante, douée de tous les talents, elle avait associé son existence au destin ardent de celui qu'elle avait élu.

Elle était de tous ses combats, militant avec lui pour la liberté, la justice et la paix, attentive surtout au groupement des jeunes, au réconfort des proscrits et au soulagement des déshérités.

Elle le secondait en son travail, elle accomplissait pour lui les missions les plus périlleuses, elle s'exposait avec lui aux poursuites haineuses de l'occupant. Veillant sur sa personne, organisant son foyer, elle a partagé ses succès et ses revers, ses espoirs et ses amertumes.

Collaboratrice et consolatrice, la disparition prématurée de Grumbach l'avait laissée désespérée. Elle avait perdu avec lui les raisons de vivre et le goût de vivre. Tout en essayant de poursuivre la tâche commune, et en dépit d'amitiés attentives, elle se sentait perdue dans un immense isolement. La mort, en la prenant par surprise, l'a délivrée sans la faire souffrir.

Pour la Ligue, qu'elle aimait, elle demeure, comme dans la vie, inséparable de celui qu'elle a toujours servi, toujours suivi.

DEUX RÉOLUTIONS

de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

I

Réuni à Paris, le 29 avril 1954, sous la présidence de M. Paul-Boncour, au moment où vient de s'ouvrir la Conférence de Genève, le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme a voté la résolution suivante :

Certain de répondre au vœu profond des peuples,

Le Bureau de la Fédération internationale adjure les délégués des gouvernements représentés à la Conférence de Genève de ne pas perdre de vue qu'ils sont rassemblés avant tout pour régler le conflit de Corée et mettre un terme à la cruelle guerre d'Indochine, afin de créer ainsi les conditions préalables à la paix du monde dont ils se proclament à l'envi les défenseurs.

Il rappelle que les peuples angoissés attendent de cette Conférence autre chose que des querelles de prestige ou de préséance. Ce qu'ils veulent, ce sont des actes et des accords propres à provoquer une détente réelle dans les relations internationales.

Une telle détente ne saurait être obtenue ni par la menace, ni par l'exploitation de la peur, mais, au contraire, par la bonne volonté et la compréhension réciproques, ainsi que par la recherche persévérante des solutions de conciliation et de synthèse susceptibles d'harmoniser les intérêts légitimes des parties en présence.

Un échec de la Conférence risquant d'entraîner pour tous les peuples les conséquences les plus redoutables, lourde serait la responsabilité des délégations qui se refuseraient aux efforts indispensables à son heureux dénouement.

II

Réuni à Paris, le 29 avril 1954, sous la présidence de M. J. Paul-Boncour, le Bureau de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non gouvernementale, accréditée auprès des Nations Unies),

partageant l'émotion qu'ont suscitée dans le monde entier les récentes explosions nucléaires de l'Océan Pacifique,

Et considérant que l'emploi des armes atomiques met en cause la survie même de l'Humanité,

Adresse à l'Organisation des Nations Unies un pressant appel pour qu'elle soumette à une réglementation précise le recours à de telles expériences, et marque sans délai sa volonté de voir orienter l'emploi de l'énergie atomique vers des fins exclusivement pacifiques.

Il exprime le vœu ardent que soient accélérées les travaux de la Commission du Désarmement,

Qu'il soit mis un cran d'arrêt à la folle course aux armements où le monde est présentement engagé,

Et que soit conclu, dans un avenir aussi proche que possible, l'accord général de désarmement simultané, progressif et contrôlé, dans lequel les peuples voient à juste titre la première condition de la paix et la garantie de leur sécurité.

Europe à Six

... Le fonctionnement depuis dix-huit mois de la Communauté a achevé de mettre en évidence un phénomène qui déjà était apparu depuis deux à trois ans dans maintes conférences internationales ou réunions d'assemblées internationales : à savoir la **formation d'une coalition puissante**, conclue par-dessus les frontières des six Etats, **entre tous les partis démo-chrétiens que comprennent ces pays**.

Qu'une **Internationale noire**, qui n'a pour analogue que l'Internationale rouge que forment par-dessus les frontières les divers partis communistes, s'est fortement constituée, ceci n'est à aucun degré contestable. Ainsi, à la session récente de Strasbourg, on a vu une fois encore les 38 députés que comptent les partis démo-chrétiens d'Allemagne, d'Italie, de Belgique et de Hollande et le M.R.P. français, unir constamment leurs voix. Forts de 38 suffrages, ces élus fondamentalement catholiques, qui ont pour chefs de file M. von Brentano, M. Punder du côté allemand, MM. Teitgen, de Menthon et Poher du côté français, MM. de Gasperi, Fanfani et Pella du côté italien, MM. Wigny et Le-

fèvre du côté belge, M^{me} Klompé, M. Blaisse du côté hollandais, forment à eux seuls, à deux voix près, la majorité absolue de l'Assemblée, qui ne compte que 78 membres. Il suffit donc à ce bloc catholique homogène de recevoir le moindre appui de la part des autres partis pour être assuré de l'emporter. Or, seuls les membres français délégués de l'U.R.A.S. (le parti gaulliste) et, dans une certaine mesure, les socialistes allemands, ont fait preuve à Strasbourg de quelque esprit critique et ont un peu résisté à l'euphorie générale.

... L'action méthodique de cette Internationale noire, toute dévouée aux intérêts de la Grande Allemagne, achève de démontrer que tous ces projets dits d'Europe Unie ont bien pour but inavoué, mais réel, la formation d'un vaste Etat à prépondérance clérical et germanique.

(Bernard Lavergne : La Communauté du Charbon et de l'Acier et l'Internationale noire. « Combat », 29 juin 1954.)

N. B. — L'article de M. Bernard Lavergne, professeur à la Faculté de Droit de Paris, directeur de l'« Année économique et politique », confirme, sur deux points essentiels, les rapports présentés au Comité Central (séances du 1^{er} mars et du 31 mai 1954) par MM. Maurice Halff, ancien délégué français à la Haute Autorité de la Ruhr, Alexandre Verret, membre du Conseil économique, et Alfred Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques :

1^o La faillite actuelle des promesses de prospérité faites par les inspireurs et constructeurs de la Communauté, MM. Jean Monnet et Robert Schuman : le seul profit en a été pour l'Allemagne.

2^o La création de l'Europe à Six a rendu pour longtemps irréalisable l'institution d'une véritable Europe et, par ses résultats, fait un tort difficilement réparable à l'idée européenne.

Quant à la démonstration de M. Bernard Lavergne sur la signification cléricalo-réactionnaire de l'Europe à Six, elle trouve sa confirmation dans l'analyse chiffrée de la puissance respective des partis dans l'ensemble des six pays, à savoir :

Démocrates-chrétiens	37 %
Libéraux et conservateurs	28 %
Socialistes	17 %
Communistes	15 %

Ces données établies par M. Gaston Riou, partisan de l'Europe à Six, correspondent à peu près aux chiffres établis, après une étude sévère, par le ligueur Claude Bourdet.

Il suffit de les considérer pour savoir ce que les droits de l'Homme, à commencer par la liberté de conscience, deviendraient sous une telle majorité.

Antisémitisme roumain

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,
Constatant qu'une série de procès à huis-clos ont été organisés en mars 1954, en Roumanie, contre plus de cent dirigeants sionistes et que depuis le mois de mai dernier cent cinquante nouvelles arrestations d'Israélites ont été opérées également en Roumanie au seul prétexte d'une sympathie, réelle ou supposée, des dits Israélites à l'égard du sionisme,

Considérant qu'une fois de plus l'antisémitisme apparaît comme l'une des formes de l'antisémitisme,

S'attriste et s'indigne de voir renaître l'exploitation du racisme que l'on croyait disparu avec le tsarisme et l'hitlérisme,

Et fait, de nouveau, appel à la conscience du monde civilisé pour qu'une protestation unanime s'élève contre le retour de passions et de pratiques qui déshonorent l'humanité.

A l'Ambassadeur de Roumanie en France

Paris, le 25 juin 1954.

Monsieur l'Ambassadeur,

Notre Association a été vivement émue des informations publiées par la Presse et de celles qui lui ont été fournies par le Congrès Juif Mondial » concernant une renaissance de l'antisémitisme en Roumanie.

Notre Comité Central, saisi de la question dans sa séance du 21 juin dernier, a pris en considération le projet de résolution dont nous vous remettons ci-joint le texte.

Cependant, conformément aux traditions de la Ligue, il a été décidé que ce texte ne serait pas tenu pour adopté si la représentation officielle du Gouvernement roumain en France offrait à la Ligue des éléments d'information établissant l'inexactitude des renseignements dont elle dispose.

Dans cette attente, la Ligue s'abstiendra de tout acte public. Elle se permet donc de souhaiter une réponse aussi prochaine que possible et elle vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de sa haute considération.

LE PRÉSIDENT,
Emile KAHN.

La réponse de l'Ambassadeur ne nous est point parvenue...

Échange de vues

Au Président Émile Kahn.

LIGUE DES DROITS
DE L'HOMME
Section de Bordeaux

Bordeaux, le 5 avril 1954.

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je vous fais parvenir deux motions adoptées par la Section de Bordeaux dans ses dernières séances. L'une a trait aux objecteurs de conscience ; ces jours derniers, une condamnation à dix-huit mois de prison a été prononcée par le Tribunal militaire de Bordeaux contre un autre Témoin de Jéhovah, nommé Moschberger. Il serait temps que ces choses cessent (encore qu'il ne soit pas du tout certain que les Té-

moins de Jéhovah acceptent même la forme de service envisagée dans la proposition de loi).

L'autre motion s'inspire du désir de voir la Ligue pourvue de son organisation statutaire par la nomination d'un Secrétaire général. Nous devinons d'ailleurs la difficulté que peut éprouver le Comité Central pour vous trouver un successeur à cette fonction, et sans doute ressentez-vous plus que jamais la perte de Jean Casevitz. Cependant, le Comité est riche en personnalités très qualifiées : l'une d'elles ne se dévouera-t-elle pas ?

J'ai lu, avec tout l'intérêt qu'il mérite, le compte rendu analytique du Congrès de Paris : vous aurez pu vous en rendre compte vous-même si vous avez jeté un coup d'œil sur notre « Ligueur ». J'en ai fait un résumé à notre Section, aussi objectif que pos-

sible. Quelques réflexions me sont venues à l'esprit, d'autres sont venues à l'esprit de nos collègues, dont je crois utile de vous faire part.

D'abord, évidemment, il y a la question de la cotisation et du complément obligatoire de 200 francs pour 1954 et 1955. (En passant, j'observe que vous ne donnez pas dans les « Cahiers » de janvier, comme vous le faites pour les autres résolutions du Congrès, le résultat chiffré du vote sur cette décision qui n'a été adoptée que par une très faible majorité.) Comme vous pouviez vous y attendre, l'annonce de ce complément a été accueillie avec fraîcheur. Je n'ai pas besoin de préciser : les interventions qui se sont produites au Congrès ont parfaitement traduit le sentiment de nos ligues de la base. C'est très joli de dire qu'on laisse toute liberté aux sections d'organiser à leur gré la perception de cette recette exceptionnelle. Des fêtes, des séances de cinéma, etc., alors que le public est excédé par les appels à sa générosité émanant sous toutes les formes de comités et d'organismes divers, parmi lesquels nous ne voyons pas vraiment la Ligue prendre place. En fait, il s'agit bien d'une augmentation de la cotisation, et si l'on veut que nul ligueur ne soit amené à donner sa démission parce qu'il ne pourrait s'acquitter d'un versement augmenté, il s'ensuit que ce sont les autres qui devront, à la place des détaillants, s'imposer 400 ou 500 francs supplémentaires. Il y en a certes qui ne s'y refuseront pas, mais combien ?

De surcroît, votre dernière circulaire prescrit aux trésoriers de mettre en recouvrement sans délai les cartes 1954 et la contribution exceptionnelle et obligatoire de 200 francs : il n'est plus question de fêtes. Or, nous ferons notre possible pour vous procurer les ressources dont vous avez besoin — et nous les comprenons, certes, vos besoins ! — mais nous ne pouvons vous laisser espérer un résultat immédiat.

Et il faut aussi penser que le recrutement des nouveaux ligues n'en sera pas facilité. Nous sommes en train de faire un effort pour ressusciter des sections tombées dans le coma depuis des années : comment leur faire admettre une cotisation qui devra être de l'ordre de 600 francs si l'on veut assurer à la section et à la Fédération des ressources normales ? Il serait normal que ces sections fussent dispensées du supplément exceptionnel.

Nous avons été péniblement impressionnés par la baisse continue des effectifs de la Ligue : à quelle cause l'attribuer ? Sans doute à beaucoup de causes, dont la principale est la déception et la lassitude générale, l'espèce d'insensibilité à l'injustice qui s'est installée dans les consciences depuis quinze ans que nous vivons dans une démocratie de plus en plus dégradée, de plus en plus oublieuse de ses principes et, quand elle manifeste quelque velléité d'y revenir, de plus en plus impuissante à se réformer.

Mais il se peut aussi que si la Ligue ne retrouve pas son audience de jadis, c'est qu'on hésite devant son attitude trop « engagée » sur les questions qui divisent l'opinion et troublent les consciences. Vous avez écouté, au Congrès, les déclarations de Goldschild sur la C.E.D. Il en est partisan, lui, et nos collègues de Nantes, et encore nos collègues de Vichy, et probablement bien d'autres. Et sans doute plus nombreux encore sont ceux qui n'ont pas pris parti, tant les arguments pour et les arguments contre se balancent dans leur esprit et tant ils se sentent inca-

pables de discerner qui a tort ou raison, de Herriot ou d'Yvon Delbos, de Bidault ou d'André Denis, de Jules Moch ou de René Mayer, de Philip ou de Naegelen. Alors, ceux qui ne sont pas encore dans la Ligue, qui en sont encore sur le seuil, ne croyez-vous pas qu'en prenant position de façon catégorique et parfois passionnée contre la C.E.D., et contre la politique dont elle est un élément, vous les écarterez de vous, de nous, et vous nous privez de l'appui qu'ils pourraient nous apporter pour d'autres causes tout aussi urgentes ?

Vous avez, sans le vouloir, fait une manière de test. Vous avez constaté, en en manifestant quelque déception, que vos tracts sur la C.E.D. ne s'écoulaient pas, qu'on ne vous les demande pas. Pourquoi ? Peut-être tout simplement parce qu'ils ne répondent pas exactement au sentiment de beaucoup de ligues, qui ne tiennent pas à s'en faire les propagateurs, et de beaucoup de sections qui n'ont pas fixé leur attitude collective. Ces mêmes ligues et ces mêmes sections n'éprouvent, par contre, aucune hésitation à vous suivre pour la défense des libertés et les protestations contre les mesures arbitraires.

Qu'il y ait de l'injustice dans les reproches qui vous sont encore adressés de soutenir les mêmes causes que les communistes, ou, parmi tant de victimes de l'injustice, de ne vous intéresser qu'à celles qui sont frappées à cause de leurs opinions d'extrême-gauche, cela, pour les lecteurs des « Cahiers », est évident. Nous savons bien qu'il peut arriver aux communistes d'avoir raison, de se rencontrer avec la Ligue sur certains cas, et qu'il n'a jamais été question de réserver les interventions de la Ligue aux martyrs de la faucille et du marteau. Mais les rencontres occasionnelles avec eux ne peuvent qu'être marquées d'une certaine équivoque : car lorsqu'ils se rencontrent sur une même estrade avec vous pour protester contre tel ou tel aspect de la politique officielle, ce n'est pas dans le même esprit que vous, et lorsqu'ils prennent part aux mêmes campagnes que nous contre certaines iniquités, il n'y a au fond rien de commun entre leurs raisons de protester et les nôtres. On l'a bien vu avec l'affaire Rosenberg : pour nous, nouvel exemple de défi de la raison d'Etat aux principes de justice et d'humanité ; pour eux, occasion de vilipéner l'administration américaine. Et que ce soit sur la C.E.D., sur l'affaire vietnamienne, sur les questions de l'Afrique du Nord, l'accord peut être apparent, il est absolument impossible qu'il soit profond. Cela parce que, par le communisme, les mots de démocratie, de liberté, de justice ont revêtu un sens nouveau qui est exactement le contraire de celui que nous voulons leur conserver.

Y a-t-il quelque chose de plus risible que de voir l'« Humanité » se révolter contre le débarquement du sultan du Maroc, réclamer l'indépendance de la Tunisie, etc., en même temps que d'un trait de plume la République de Crimée est rayée de la liste des républiques populaires, que les dirigeants de la Georgie, soi-disant république, sont en un tour de main envoyés aux oubliettes ? Mais qui s'inquiète de la violation des droits civiques des Criméens ou des Géorgiens ? Et, dans un autre domaine, avec quelle sincérité peuvent défendre la cause des enfants Rosenberg ceux qui approuvent la rafle des 20.000 enfants grecs ? (A propos de ces derniers, n'a-t-on pas annoncé la restitution par le gouvernement hongrois

de quelques centaines d'entre eux, et ne serait-ce pas le moment, tout en se réjouissant de cette mesure, quoique tardive, de rappeler que des milliers sont encore en exil, loin de leurs, loin de leur patrie ?

Dans le confusionnisme qui sévit et qui trouble tant d'esprits, on attend de la Ligue des mots d'ordre précis, des idées claires, des informations objectives et autant que possible complètes. Nous savons d'ailleurs combien il est malaisé de faire la lumière dans certains domaines : combien les troubles de Casablanca ont-ils fait de victimes ? Une trentaine, d'après le gouvernement, ou 1.200, comme l'a affirmé Mauriac ? On ne le saura sans doute jamais, et c'est dommage. N'a-t-il pas été possible d'obtenir de la Fédération du Maroc un rapport circonstancié sur cette affaire ? Il semble bien d'ailleurs que son sentiment est assez éloigné de celui de Julien et du Comité Central, et cela est troublant. Je me rappelle qu'au moment où le Comité s'occupait des affaires tunisiennes, l'« Ecole Libératrice », organe du Syndicat des Instituteurs, publiait des informations émanant des instituteurs exerçant en Tunisie qui ne donnaient pas sur les événements tout à fait la même impression que les « Cahiers ». Et cela prouve sans doute surtout la difficulté que l'on éprouve à être renseigné avec exactitude.

Certes, nous reconnaissons tous l'effort que vous faites au Comité Central pour apporter une documentation sérieuse sur tous ces sujets d'angoisse : c'est pour cela que nous attendons les « Cahiers » avec tant d'impatience et que l'idée d'un Bulletin d'information plus fréquent recueille tant de faveur. Mais c'est pour cela aussi, ou plutôt à cause de cette impossibilité, que nous devinons, que notre esprit critique, qualité, je pense, essentielle chez un ligueur, demeure en éveil et ne se satisfait pas toujours des affirmations qui nous sont apportées.

Quelques exemples tirés du compte rendu du Congrès ?

M. Barthes a parcouru 600 kilomètres en Afrique noire (en trois jours : mais est-il certain qu'il ferait 200 kilomètres par jour dans toutes les régions de l'Europe ?) sans voir un village (où donc logent les gens ?), ni un outil entre les mains des habitants, ni une école, ni un hôpital. Voilà un raccourci de l'œuvre civilisatrice de la France en Afrique qui est éloquent : est-il exact ? Donne-t-il vraiment une idée de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à entreprendre ? J'ai eu pendant deux mois, ici même à Bordeaux, l'occasion de voir quotidiennement un instituteur du Dahomey, directeur d'une importante école urbaine, homme d'une véritable distinction intellectuelle et morale, dont les deux fils sont étudiants en France et promettent d'être de cette élite noire qui a tant de responsabilités à prendre et qui en a conscience. Puis-je dire que leurs récits concordent assez peu avec le tableau de M. Barthes (dont je veux croire, au surplus, que le résumé accuse à l'excès le ton pessimiste), et que leurs sentiments pour notre pays s'expliqueraient mal si leur clairvoyance n'avait eu à s'exercer que sur des tableaux d'abandon et de misère ?

L'affaire Gourragne ? Entièrement d'accord pour dire que la mesure prise contre cet officier, sans les garanties que lui assure la loi, est injuste et doit être révisée, et je pense que la Ligue s'y emploie avec

toute son énergie. Mais, enfin, notre curiosité n'est pas satisfaite et nous voudrions bien savoir ce que lui et les autres officiers du dépôt de Versailles ont pu dire et faire pour être isolés comme « non conformes » ? Nous connaissons, Dieu merci, des officiers républicains et même francs-maçons qui ne sont pas inquiétés. Mais il n'est pas interdit à un gouvernement de demander à ses militaires une certaine correction. Il n'y a pas si longtemps que furent limogés des quantités d'officiers et de gradés suspectés à priori de ne pas être « conformes » à l'esprit du moment. Cela ne veut pas dire que l'institution et le fonctionnement du dépôt d'isolés ne soient pas à la fois une iniquité et une anerie : on voudrait seulement en savoir davantage.

Et voici encore d'autres faits qui me laissent, non pas sceptique, si vous voulez, mais insatisfait. C'est notamment le cas des candidats au concours des P.T.T. qui ont été écartés à cause des opinions de leurs parents. Je voudrais savoir comment il est possible d'affirmer que leur exclusion est due à cette cause. Aux demandes d'explications, l'administration n'a pas répondu : il paraît qu'elle n'est pas obligée de répondre, car en aucun cas elle n'est obligée d'accepter une candidature. C'est cette thèse qui est contestable, et c'est sur ce point que la Ligue peut protester.

Mais comment sait-on que si l'inscription a été refusée, c'est parce que le père de l'un est communiste, la mère de l'autre ne va pas à la messe, etc. ? En l'absence de toute réponse officielle, ce ne sont là que des suppositions. Ce qu'il faudrait savoir, c'est si de tels faits ont été signalés ailleurs que dans la Creuse, car il y a bien des candidats dont les parents sont à la C.G.T. ou ne sont pas particulièrement dévots. Une telle enquête me paraît nécessaire avant de tirer des conclusions de cet incident. En admettant que les motifs allégués soient exacts, ou bien il s'agit d'une initiative d'un dirigeant local des P.T.T. et il faudrait le confondre ; ou bien il aurait agi en vertu d'instructions générales, et c'est cela qui serait grave. Il faudrait encore déterminer si les instructions viendraient de la seule administration des P.T.T., et on ne voit pas pourquoi — ou si elles interresseraient tous les services publics. Je pense pouvoir affirmer qu'il n'y a aucune instruction de la sorte en ce qui concerne le recrutement des instituteurs, tout aussi important cependant que celui des postiers.

On s'emballa quelquefois un peu trop vite. Certain jour de meeting, justement pour la défense de la fonction publique, l'un des orateurs, parlant après le délégué de la L.D.H. ayant stigmatisé comme il convenait les tendances à la « chasse aux sorcières » (notamment le refus d'inscription des candidats de la Creuse, ceux de l'E.N.A., etc.), cita un fait nouveau et tout d'actualité : l'administration dont il dépend avait reçu du Préfet l'ordre de lui faire parvenir la liste des fonctionnaires qui assisteraient à je ne sais plus quelle cérémonie patriotique du moment. Vous voyez d'ici l'effet produit par cette information de la dernière heure : intolérable inquisition, violation de la liberté d'opinion... toute la salle en frémit. A peine sorti du meeting, j'eus l'explication de cette abomination. La Préfecture, tout simplement, et comme bien d'autres fois en pareille circonstance, désirait savoir combien de chaises devaient être réservées pour les différents services ! Nulle inten-

tion inquisitoriale, rien qu'un paternel souci de voir ses fonctionnaires confortablement assis.

J'arrête là ce bavardage, si long que j'en ai oublié mon commencement. Je voulais seulement dire que si de bons républicains, très attachés aux principes de la liberté, ne viennent pas à la Ligue, si de bons anciens ligueurs n'y reviennent pas, c'est parfois que les positions officielles de la Ligue, les propos officiels de la Ligue les étonnent ou les inquiètent. A tort sans doute. Mais il est bon que les dirigeants de la Ligue le sachent.

Croyez, mon cher Président, à mon dévouement.

Le Président de la Section de Bordeaux,

J. LAHARGUE.

DEUX RESOLUTIONS DE LA SECTION DE BORDEAUX

La Section de Bordeaux,

Informée qu'un objecteur de conscience, FEGEROLLES, appartenant à la secte des Témoins de Jéhovah, vient d'être condamné à deux ans de prison par le Tribunal militaire de Bordeaux comme récidiviste, après avoir déjà subi une première condamnation à un an de la même peine.

Considérant qu'il n'y a aucune raison pour que de condamnation en condamnation, cet objecteur dont la conviction est irréductible ne passe pas en prison toute la partie de son existence pendant laquelle il demeure soumis aux obligations militaires.

Que son cas, après bien d'autres, illustre l'inaptitude

d'une législation trop rigide et de tribunaux trop fidèles à la lettre à tenir compte de certaines exigences de la conscience individuelle.

Considérant qu'une proposition de loi signée de nombreux députés à diverses tendances politiques mais convaincus qu'il y a là un problème humain qui doit trouver une solution, a été déposée depuis plusieurs années et a d'ailleurs reçu l'approbation de la Ligue.

Demande que le débat sur cette proposition de loi ne soit plus retardé afin que, ainsi que plusieurs pays l'ont déjà fait, la France donne aux objecteurs de conscience un statut qui fasse d'eux autre chose que des hors-la-loi à perpétuité.

Séance du 16 février 1954.

La Section de Bordeaux,

Constatant que le poste de Secrétaire général de la Ligue est vacant depuis l'accession d'Emile KAHN à la présidence, c'est-à-dire depuis quatre mois.

Tout en rendant un très sincère et amical hommage à la façon dont Madame MOSSE s'acquitte de ses fonctions intérimaires et en la remerciant de les avoir acceptées par dévouement à la Ligue.

Estime qu'il y a là une situation irrégulière et dont la Ligue, à la longue, pourrait souffrir.

Espère que le Comité central ne tardera pas à trouver parmi ses membres le Secrétaire général qui sera pour le nouveau Président le collaborateur indispensable, responsable avec lui des destinées de la Ligue.

**

AU PRÉSIDENT LAHARGUE

Paris, 23-26 avril 1954.

Mon cher Président,

Absent de Paris et rentré d'hier seulement, je prends connaissance de votre lettre du 5. J'ai l'intention de la communiquer au Comité Central si l'ordre du jour, très chargé, de ses prochaines séances le permet, et, en tout cas, au Bureau de la Ligue. Mais je ne veux pas attendre pour vous donner une réponse personnelle.

Avant tout, je vous remercie de tant d'observations inspirées par votre attachement à la Ligue. J'y retrouve, comme dans le remarquable Bulletin de la Section de Bordeaux, le vieux ligueur ami de Cadier, son compagnon de lutte et de pensée, et l'universitaire à la conscience difficile. Dans une époque où trop de gens se détournent des affaires publiques et méprisent les valeurs morales que nous avons la charge de défendre, c'est un grand réconfort de se trouver en présence d'un vrai citoyen, même si l'on n'est pas en tous points d'accord avec lui.

Cet accord n'est pas douteux sur les objecteurs de conscience. Les poursuites acharnées dont ils sont l'objet constituent de véritables persécutions, d'autant plus odieuses qu'elles ne résolvent rien et d'autant plus scandaleuses qu'elles contrastent avec l'indulgence qui couvre bien d'autres violations des lois, bien d'autres manque-

ments aux obligations civiles, bien d'autres défis à la discipline militaire.

Le second vœu de la Section de Bordeaux est moins facile à satisfaire. Vous souhaitez la prompt désignation d'un Secrétaire général. Vous n'êtes pas les seuls, à commencer, croyez-le bien, par le Président de la Ligue. Malheureusement, les souhaits ne suffisent pas, ni même les recherches pressantes. Nous avons sollicité ceux de nos collègues du Comité qui avaient titres et qualités pour remplir utilement et brillamment cette fonction : nous nous sommes heurtés à un refus unanime, motivé par des raisons de convenances sur lesquelles notre insistance s'est brisée.

C'est alors que le Comité a demandé à M^{me} Mossé d'assumer, provisoirement au moins, le Secrétariat administratif. Elle y était toute désignée par les services que, depuis trente ans, elle rend à la Ligue, par la connaissance incomparable que lui ont donnée de son action sa double qualité de rédactrice du compte rendu des Congrès et de secrétaire de séance au Bureau et au Comité, et la maîtrise avec laquelle elle prépare, établit et suit les interventions juridiques de la Ligue. La Section de Bordeaux lui a rendu un juste hommage. Elle l'entendait plus chaleureux encore si elle savait comment elle s'acquitte de sa nouvelle et lourde tâche. Les délégués qui l'ont entendue au Congrès ont pu apprécier la

qualité de ses interventions. Les ligueurs de sa Section de Paris-6^e, qui la connaissent bien, en ont fait leur présidente. Tous ceux qui ont lu sa brochure sur la liberté individuelle, établie d'après une communication à la Conférence des présidents de Fédérations, mesurent le talent et le poids de sa parole. Le malheur, c'est qu'une modestie excessive, qui la retient d'élever la voix, laisse trop souvent méconnaître l'autorité morale qui est réellement la sienne. C'est le seul reproche que j'aie à lui faire après tant d'années de travail commun, alors que chaque jour me donne une occasion nouvelle d'estime et de reconnaissance pour l'utilité de ses suggestions, son haut souci des intérêts de la Ligue, une conscience et un dévouement qui vont jusqu'au mépris de sa santé.

Direz-vous qu'il n'est pas souhaitable que le Secrétaire général soit spontanément d'accord avec la Présidence de la Ligue ? Cette conception du Secrétaire général, contrepoids de la Présidence, ne s'est guère manifestée qu'entre 1926 et 1932, quand Guernut opposait parfois ses vues et méthodes à celles de Victor Basch. A partir de 1932, au contraire, l'accord dès lors entier entre les deux fonctions, a-t-il été dommageable à la Ligue ? Le même accord, immédiat et total, eût été celui du Président actuel, si un sort plus favorable l'eût permis, avec Jean Caservitz !

Vous avez vous-même prononcé son nom avec le regret chaque jour accru de ce que la Ligue a perdu en lui. Là encore, vous n'êtes pas le seul. Mais, si nous avions eu le bonheur de le conserver, êtes-vous bien sûr qu'il eût, dès à présent, renoncé à l'Université pour se consacrer à la Ligue ? Aurions-nous pu nous-mêmes lui demander ce sacrifice ? La Ligue, hélas ! ne dispose pas des moyens suffisants pour assurer une vie décente à un homme en pleine force, sans fortune et chargé de famille. Voilà le fait cruel auquel nous nous heurtons.

Vous vous plaignez, et votre Section avec vous, de la contribution exceptionnelle décidée par le Congrès. Vous savez bien que ce n'est pas à la légère qu'elle a été proposée et votée. (Laissez-moi vous dire, en passant et pour répondre à un reproche, que ce n'est pas dans une intention machiavélique que les Cahiers n'ont pas donné le résultat chiffré du vote — c'est que l'usage était de ne pas le donner : voir le *Cahier* de septembre 1951, p. 109, que je signale parce que je l'ai sous les yeux : en vérité, le machiavélisme aurait été dérisoire, les chiffres figurant au compte rendu analytique du Congrès.) Pour en revenir à la contribution elle-même, elle n'a été proposée qu'après un examen prolongé de la situation financière par les Trésoriers généraux d'abord, par le Bureau ensuite, enfin par le Comité Central en réunion plénière. Vous pensez bien que toutes les objections possibles y ont été présentées et, cependant, c'est à l'unanimité de ses membres présents, y compris les non-résidents, que le Comité s'y est rallié. Pourquoi ? Parce que c'était et que c'est encore, pour la Ligue, question de vie ou de mort.

Nos charges sont écrasantes : pour la seule Sécurité sociale, près de 900.000 francs, bien que le personnel de la Ligue soit insuffisant en nombre (étant passé d'une quarantaine avant la guerre à cinq personnes), que les traitements ne correspondent ni à la qualité de ces personnes (quatre étant chefs de service, dont trois toutes seules dans leur service ; ni au taux des traitements d'avant la guerre, ni aux services quotidiennement rendus.

Par contre, les ressources sont insuffisantes. D'autres organisations, poursuivant comme la Ligue une action purement civique, acceptent des subventions, publiques ou privées. Je ne les en critique pas, c'est leur droit. Mais c'est un droit dont la Ligue n'a pas voulu et ne veut pas. Nous n'avons voulu, et nous ne voulons, que des contributions volontaires de nos adhérents. C'est la rançon de notre entière indépendance. Cette rançon, il faut la payer...

Je m'excuse d'être brutal, mais nous avons trop l'habitude et l'estime de la franchise pour nous refuser à voir les choses comme elles sont. Il n'est pas question de faire payer à ceux qui, vraiment, ne sont pas en état de payer. J'ai posé en principe, dans le débat au Congrès, qu'aucun ligueur inscrit ne devra être radié faute de pouvoir verser la contribution nouvelle. Mais les autres, c'est-à-dire la très grande majorité, s'ils refusent ces 200 francs par an (à peine 10 francs de 1932 — à peine 1 franc de 1913), c'est qu'ils estiment, ou bien que la justice meilleure ne vaut pas ce supplément de dépenses, ou bien que la Ligue ne mérite pas cette dépense parce qu'elle ne défend pas comme il faut la justice.

Nous voici donc en face des reproches qu'on nous adresse : « Trop de politisme, trop de complaisance ou d'indulgence pour certaines tendances politiques, trop de sévérité à l'égard des pouvoirs publics. »

Sur le premier point, l'action politique de la Ligue, je me suis expliqué une fois de plus, dans le récent *Cahier*, où je n'ai eu qu'à évoquer, de Trarieux à Victor Basch, la tradition constante de la Ligue. Je n'y reviens donc pas ici. Je n'en retiens que les conditions indispensables de cette action : une totale indépendance et une équité aussi entière que possible. Méritons-nous là-dessus les reproches que certains nous adressent et que je retrouve, atténués mais sensibles, dans votre lettre ?

Certes, vous n'allez pas jusqu'à nous accuser de mettre la Ligue à la remorque et au service du parti communiste. Mais vous attribuez à l'intervention d'Albert Goldschild au Congrès une portée qu'elle n'a pas eue. Vous avez, par mégarde, donné moins d'attention aux interventions toutes contraires de congressistes tels que Georges Cerf et Jacques Hadamard, nous reprochant un parti pris d'hostilité à l'U.R.S.S., aux démocraties populaires, au parti communiste et à ses filiales. Les deux réquisitoires en s'opposant s'annulaient. Et c'est bien ainsi qu'en a jugé le Congrès, approuvant par des votes massifs notre action intérieure et extérieure.

En fait, nous n'avons pas manqué de condamner les procédures iniques des régimes totalitaires (procès Rajk, affaire Stansky, médecins russes) aussi bien que le mac-carthisme. Il est vrai que nos protestations contre l'arbitraire communiste ont eu moins de retentissement au dehors que nos interventions dans l'affaire des Rosenberg. Mais pourquoi ? Ce n'est pas seulement, ni surtout, parce qu'il y manquait l'accompagnement communiste (aux manifestations duquel, vous l'ignorez sans doute, nous avons refusé notre présence) : la raison vraie, c'est que l'affaire des Rosenberg avait secoué et soulevé, sans distinction de parti ou de croyance, à peu près toute l'opinion française, sans doute parce qu'il s'y mêlait, comme dans l'affaire Dreyfus, un élément d'émotion dramatique, et aussi parce qu'il n'est pas hypocrisie plus scandaleuse que la violation de la justice et le mépris

des libertés essentielles par ceux qui se présentent au monde comme les redresseurs de la justice chez les autres et les tuteurs de la liberté universelle.

Il est vrai qu'un très grand nombre de nos interventions juridiques visent des abus frappant des communistes authentiques ou de supposés communistes. C'est que les tendances actuellement dominantes dans les démocraties occidentales, France comprise, ont fait de l'anticommunisme le véhicule avantageux et le prétexte le plus commode de l'injustice et de l'arbitraire. Cette injustice et cet arbitraire, suffirait-il qu'ils atteignent des gens dont l'opinion n'est pas la nôtre pour devenir à nos yeux tolérables ? On nous dit — pas vous ! — que les ennemis de la liberté, n'ont pas droit à la liberté : vous êtes trop vieux ligueur, trop bon ligueur, pour méconnaître que la Ligue, si elle faisait sienna une telle maxime, déchoirait au rang d'un parti — qu'aussi bien la démocratie se renie par l'inégalité devant la justice comme en créant des crimes d'opinion — enfin, l'histoire proche le démontre, qu'on commence par le communisme pour mettre ensuite hors du Droit toute opinion non conformiste.

Reste que nous manquerions nous-mêmes à nos principes d'équité dans le jugement que nous portons sur l'action des pouvoirs publics. Insuffisance d'information objective, allégez-vous amicalement pour excuser notre bonne foi. L'intention nous touche, mais l'excuse n'est pas acceptable. Nous faisons, au contraire, un grand effort d'information, d'information à acquérir et d'information à répandre. Jamais, depuis l'affaire Dreyfus, nous n'avons assisté en France à un tel débordement de mensonge sous toutes ses formes, à une telle tentative de perversion de la conscience publique, en même temps qu'à une telle défaillance des préposés au redressement, presse et Parlement. C'est pourquoi nous tenons pour l'un de nos premiers devoirs, comme au temps de l'affaire Dreyfus, le rétablissement de la vérité. Nous avons repris la vieille devise de nos députés : « Vérité et Justice », justice par la vérité — en y ajoutant : vérité aussi pour la sauvegarde de la liberté en péril et de la paix en danger. Nous avons pu, en quelques numéros, trop rares, des Cahiers, fournir sur des problèmes essentiels, Indochine, Afrique du Nord, réarmement de l'Allemagne, une documentation vérifiée, dont beaucoup de ligueurs ont bien voulu nous dire qu'elle les avait éclairés. Cahiers trop rares, dis-je, car nous devrions les multiplier : ici encore ce sont les ressources qui manquent, inférieures toujours à nos besoins et à nos volontés.

Tout au moins, cette rigueur d'information inspire, avec nos interventions juridiques, les résolutions du Bureau, du Comité Central et des Congrès. On se plaint parfois de leur lenteur à paraître : elle est due, précisément, à ce scrupule d'exactitude. Que leur reprochez-vous ? D'exagérer injustement l'arbitraire des pouvoirs publics. Ecartons, voulez-vous, les propos tenus dans un meeting par un orateur que nous ne connaissions pas, qui ne parlait pas en notre nom et qui ne pouvait nous engager en rien. Resterait, si j'ai bien compté, trois manquements à la pondération : sur la France d'outre-mer, sur les évictions d'officiers républicains, sur le régime des suspects dans les administrations.

Sur la France d'outre-mer, deux griefs : l'appréciation « unilatérale » des événements en Afrique du Nord et une déclaration « inconsidérée » de René Barthes au Congrès.

La Fédération du Maroc a-t-elle été consultée ? Ses communications ont-elles confirmé nos déclarations ? Ces questions nous paraissent très naturelles et nous voudrions y pouvoir donner une réponse satisfaisante. Le malheur, c'est que la Fédération et la Section de Casablanca nous ont bien fait savoir qu'elles n'étaient pas d'accord (notamment en ce qui concerne la prostitution au Maroc), mais elles ne nous ont fourni, sur les faits, aucune autre donnée que les informations officielles ou officieuses, publiées en deux numéros de quotidiens locaux. J'ajoute immédiatement que nous ne saurions leur en vouloir : les communications postales sont étroitement (et arbitrairement) surveillées et, sur place, règne depuis près d'un an et demi une double terreur. C'est bien pourquoi, en octobre, nous avons unanimement décidé de remettre tout examen de la situation en Afrique du Nord, et, bien entendu, toute résolution jusqu'au Congrès où nous comptions entendre — avec quel intérêt ! — nos collègues de là-bas. Malheureusement, aucun d'eux n'est venu et rien d'eux n'est parvenu. Nous avons entendu Ch.-André Julien, qui n'est pas, comme vous paraissez le croire, un partisan, mais un historien rompu aux méthodes critiques, un observateur qui va s'enquérir sur place et un ligueur d'ancienne date. Il a présidé jadis l'une de nos Fédérations du Maghreb, et sa conscience n'est pas moins scrupuleuse que celle de nos collègues marocains. Ajoutez que ses informations n'ont rencontré d'autre contradiction que les démentis menteurs des administrations intéressées, et qu'elles ont été pleinement confirmées, par contre, non seulement par les enquêtes et rapports de catholiques sans connivence avec nous, mais aussi par les observations de parlementaires enquêteurs : je n'ai pas le droit de publier encore des rapports qui m'ont été communiqués à titre confidentiel, mais la commission compétente de l'Assemblée nationale les connaît, et je vous assure qu'ils dépassent en horreurs, indignes de la France, tout ce que nous avons dit. Ajoutez encore une confirmation, la plus décisive et la plus désolante, celle qu'ont apportée aux déclarations de Julien et aux nôtres les événements eux-mêmes : la politique d'imposition et de force a engendré la révolte et la violence, elle n'a rien réglé mais elle a aggravé, elle aggrave chaque jour des troubles matériels et moraux qui ne sont profitables ni à la plupart des Français de Tunisie et du Maroc, ni à la France elle-même.

Vous nous jugez trop sévères. D'autres, moins mesurés, nous traitent de mauvais Français et, pour un peu, nous accuseraient de trahison (les uns en ont l'habitude depuis l'affaire Dreyfus, d'autres l'ont acquise à Vichy). La vérité, c'est que notre indignation désespérée ne vient pas seulement de la violation continue du Droit et de l'étalage effronté du mensonge, mais du dommage, peut-être irréparable, aux intérêts de la France. Le vrai patriotisme, qui a sa pudeur, n'est pas chez ceux qui en font parade.

J'ai un peu honte, je l'avoue, en passant de ces problèmes vitaux aux reproches touchant René Barthes. Vous l'avez jugé sommairement — vous l'avez observé vous-même — sur une analyse forcément trop brève, et vous le condamnez sur les propos contraires d'un interlocuteur dahoméen. Mais Barthes, en son intervention au Congrès, ne parlait pas du Dahomey, pas plus que des zones côtières, équipées et peuplées, du Sénégal, de Guinée ou de Côte-d'Ivoire. Il rapportait ce qu'il venait de voir, une fois de plus, en des régions moins favorisées, mais plus vastes et non moins dépendantes de

l'administration française. Sur le témoignage, parfaitement digne de foi mais limité, d'un observateur local, vous doutez des observations d'un homme dont tous ceux qui l'approchent admirent la générosité de cœur, la puissance d'esprit et la sûreté de jugement, qui est tenu pour l'un des plus grands connaisseurs des choses africaines et qui a été, en A.O.F., un gouverneur général dont le départ a laissé au cœur des populations un regret inapaisé. Vous l'auriez entendu que vous l'auriez compris. Et c'est bien là, voyez-vous, la cause unique de nos dissentiments : votre présence au Congrès nous a manqué, votre absence vous fait méconnaître la réalité de ce Congrès, l'entière franchise de ses débats, sa hauteur de vues, la confiance non de commande mais éclairée, l'élan à peu près unanime vers un idéal ailleurs meurtri et hâlé, et le réconfort emporté pour les luttes du lendemain.

Sur les affaires d'officiers, je serai bref. L'affaire Gourragne n'a été évoquée qu'à la demande de l'intéressé. Elle est caractéristique des moyens employés pour se défaire des républicains dans l'armée. D'autres pourraient être citées à l'appui. Mais elle ne se confond pas, comme vous le croyez, avec l'affaire du dépôt de Versailles, que nous avons connue d'autre source, qui a provoqué l'inquiétude de la Commission de l'armée à l'Assemblée nationale et dans laquelle un des persécuteurs a crûment avoué le motif de disgrâce : « Opinions non conformes » ! Vous avez, par bonheur, à Bordeaux, un tribunal militaire qui a montré, dans le procès d'Oradour, sa haute qualité de justice. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout, et nos informations, plus générales, ne nous conduisent pas, sur la justice militaire, sur la politique dans l'armée et sur le loyalisme républicain de ses chefs, à des conclusions optimistes.

J'en viens enfin à l'exclusion des concours administratifs. Vous paraissez croire que nous avons généralisé, abusivement, sur des motifs imaginaires et d'après le seul cas des P.T.T. dans la Creuse. C'a été le seul qu'on ait porté à la tribune du Congrès, mais nos dossiers sont gonflés de cas analogues en d'autres départements et pour d'autres services publics. Vous n'êtes pas, je pense, sans avoir entendu parler du concours d'entrée à l'École d'administration. Nous pourrions, si vous le désirez, vous montrer comment l'éviction arbitraire s'exerce à la Recherche scientifique ou dans les Ponts et Chaussées. Là aussi, aucun reproche professionnel, mais sanctions pour des opinions supposées. Comment le savons-nous ? Parce qu'à défaut d'aveux écrits, les chefs de service ou leurs subordonnés ne se retiennent pas de parler, ne fût-ce que pour dégager leur responsabilité personnelle. Point d'exemple, dites-vous, pour les instituteurs : hier encore, nous sommes saisis du déplacement injustifié d'un maître mal vu par le député clérical du lieu, aujourd'hui membre du gouvernement : bien entendu, pour les besoins de la cause, il est qualifié communiste. Vous nous demandez de produire les ordres écrits, les circulaires exigeant l'éviction des indésirables : croyez-vous donc que ceux qui les donnent, ces ordres, soient bien naïfs ou bien osés ? Le mac-carthysme qui s'infiltré n'en est pas encore là chez nous. Mais, soyez tranquilles, si l'opinion républicaine continue à n'y pas croire, nous y viendrons.

*
*
*

J'aurais, je crois, épuisé vos reproches, s'il ne restait la C.E.D., et j'ai le sentiment qu'elle est au fond de vos

inquiétudes. Vous nous demandez comment choisir entre les opinions contradictoires de telle ou telle personnalité politique. Mais ce n'est pas une question de personnes. Il n'est pas dans les usages de la Ligue de s'en remettre au jugement de qui que ce soit. Ce ne sont pas des préférences pour une personne ou un parti, des répugnances envers une personne ou un parti, qui aient jamais déterminé son attitude : j'ai parfois l'impression que ces considérations, si elles nous sont étrangères, le sont moins à certains de nos contradicteurs. Nous nous déterminons, vous le savez d'autant mieux que vous êtes dans le même état d'esprit, sur les faits et textes eux-mêmes, que nous nous efforçons de connaître et de comprendre. C'est en raison des faits que, dès le début, nous nous sommes prononcés contre le réarmement de l'Allemagne, où que ce soit et sous quelque forme que ce soit (à la différence des communistes, qui, avec l'U.R.S.S., au printemps de 1952, admettaient la renaissance d'une armée allemande, et qui ne blâment pas les mesures de réarmement en Allemagne de l'Est). Notre opposition s'est confirmée et renforcée quand nous avons pu connaître les textes mêmes, longtemps tenus secrets et aujourd'hui encore ignorés de la plupart.

Je n'ai pas à revenir sur ces raisons, maintes fois exposées et qu'un nombre croissant de Français, de toute opinion politique, adoptent. Les seuls points sur lesquels j'appelle votre attention sont, d'une part, la presque totale unanimité du Comité Central, affirmée dès le début et sans cesse maintenue ; d'autre part, l'approbation à peu près unanime des Congrès de 1951 et 1952, les avis contraires de certaines sections, dont vous faites état, ne s'étant manifestés qu'à partir du milieu de 1953 ; enfin l'approbation renouvelée, à de rares exceptions près, par le Congrès de décembre dernier, après un très large débat où j'ai tenu à faire entendre l'opinion contraire de la section (non représentée) de Vichy et sur des interventions non suspectes, je pense, de complaisance procommuniste, et de patriotisme insuffisant, telles que celles de Georges Gombault et du président Paul-Boncour.

Mais le fait que cette opposition à la C.E.D. coïncide avec celle des communistes, ne doit-elle pas nous alarmer ? Et les rencontres avec eux, sur les mêmes tribunes, ne sont-elles pas compromettantes ?

Réponse immédiate sur le second point : nous avons accepté les réunions communes sur la C.E.D. seulement quand la présence d'orateurs d'autres partis ou groupements (Anciens combattants, radicaux, M.R.P. dissidents, R.P.F.) était assurée — pour les tête-à-tête, refus. Cela n'a pas empêché, bien sûr, la malveillance, officielle ou officieuse, de nous proclamer inféodés aux communistes, et les communistes eux-mêmes, par leurs maladresses plus ou moins involontaires, y ont aidé. Etait-ce une raison suffisante de nous faire, de nous tenir cois, quand nous avons la conviction que c'est le destin de la France et de la paix qui est en jeu ? Et depuis quand la mauvaise foi des autres, qui n'est pas d'aujourd'hui, a-t-elle retenu la Ligue de dire ce qu'elle se croyait en devoir de dire ?

Les communistes aussi étaient contre Munich : croyez-vous que, pour Victor Basch, ç'aurait été une raison suffisante de s'abstenir lâchement ? Pour lui, la Ligue devait vivre « dangereusement » : elle vit encore dangereusement parce que les dangers, de toutes parts, pululent et que son devoir est de faire face aux plus pressants.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, sur l'autre point, que les

communistes n'ont pas toujours tort : dans votre bonne foi de vieux ligueur, vous l'avez dit vous-même. Ni vous ni nous n'acceptons cet anticommunisme sommaire qui fait en toute question prendre sans examen le contrepied des communistes. Position facile, position stupide, car, en rejetant l'anticommunisme tout entier dans la réaction sociale et dans l'alliance avec le fascisme, elle rehausse par contre-coup le prestige du communisme auprès des simples démocrates et favorise son recrutement.

Une telle politique domine aujourd'hui par malheur une partie de l'Occident. Elle l'a mené déjà aux maientendus grandissants entre l'opinion américaine et l'opinion française, au risque de l'éffritement de la vieille amitié franco-américaine. Elle l'a mené à un divorce qui s'affirme entre la France et son gouvernement, au risque des pires aventures. Elle nous conduit aujourd'hui à la situation la plus inquiétante depuis 1940, et que trois faits d'ordre différent symbolisent :

1° La grâce d'Abetz, sa libération, sa rentrée chez lui, surviennent au moment même où va s'évoquer officiellement, en dépit de certaines absences remarquées, la mémoire de 226.000 morts dans la déportation organisée par lui.

2° Une stratégie que je m'abstiens de qualifier, pour qui se vanter de la victoire à date fixe équivalait à vaincre, vient d'aboutir au drame de Dien-Bien-Phu. Sa responsabilité est cependant moins lourde que celle des gouvernements successifs, qui n'ont pas cessé de tromper la France en lui faisant croire à leur volonté de négociation, de tromper les alliés de la France en leur faisant croire à sa volonté de guerre à outrance, de les

tromper tous en leur faisant croire à une agression non provoquée.

3° Une entente, je ne dis pas franco-américaine, car l'opinion française, non consultée, y est hostile, mais entre les gouvernements de Washington et de Paris, est en train de se conclure (si elle n'est déjà conclue) pour l'internationalisation de la guerre d'Indochine, c'est-à-dire l'extension de la guerre à l'Asie, avec les risques que vous savez pour les autres parties du monde.

Nous pourrions dire que ces scandales et ces périls, suites fatales d'une politique que nous avons combattue, nous les avions prévus et prédits. A quoi bon ? Nous n'en sommes plus à ces puériles satisfactions d'amour-propre. Nous sommes à l'heure où, pour sauver ce qui nous est cher, ce qui fait pour nous la raison de vivre, nous devons faire la chaîne avec tous les opposants.

Oui, même avec ceux, de droite ou de gauche, dont l'opposition ne tient pas aux raisons qui sont les nôtres. Mais d'abord, et surtout, avec nos compagnons de toujours, ceux qui ont été de toutes nos batailles, ceux qui sentent avec nous, aussi cruellement que nous, ce que la folie orgueilleuse de quelques hommes risque de coûter à l'Homme.

Voilà pourquoi, mon cher Président, j'ai voulu vous répondre, trop longuement certes, à cœur ouvert. Au moment le plus tragique de son histoire, et peut-être de l'Histoire, la Ligue, dont nous sommes tous les serviteurs, vous dit comme à nous : « J'ai besoin de toi tout entier. » Vous ne pouvez pas ne pas l'entendre.

Bien amicalement,

Le Président :
Emile KAHN.

N. D. L. R. — Depuis cet échange de lettres, l'occasion d'une tournée de conférences dans le Sud-Ouest a permis au Président de la Ligue de parler en public sous les auspices de la Section de Bordeaux.

Non seulement il y a reçu, comme il n'en doutait pas, l'accueil le plus amical, non seulement il y a entendu du Président Lahargue, comme il le savait d'avance, l'une des allocutions les plus belles et les plus hautes qu'un ligueur puisse prononcer, mais encore il a eu la joie de constater, entre le Comité Central et la Section bordelaise, l'accord le plus entier.

Si donc les lettres ci-dessus sont portées à la connaissance des ligueurs, ce n'est aucunement pour accuser un désaccord qui n'existe pas, mais pour montrer, une fois de plus, qu'entre ligueurs de conscience aussi scrupuleuse l'ombre même d'un dissentiment s'efface par une franche confrontation.

ERRATUM

aux Cahiers de février-mars-avril

- Page 41, ligne 44 : au lieu de affaire, lire **Affaire**.
 Page 42, ligne 23 : au lieu de méthodes, lire **modes de penser**.
 — ligne 44 : au lieu de affaire, lire **Affaire**.
 Page 43, ligne 19 : après pur, **fermer les guillemets**.
 — ligne 22 : après dons, **supprimer les guillemets**.
 Page 50, ligne 38 : au lieu de régulièrement, lire **rigoureusement**.
 Page 60, ligne 16 : lire **se garder**.
 — ligne 27 : lire **reste parmi nous**.

Section d'Amiens

AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE

6 avril 1954.

Mon cher Collègue,

Est-ce que je lis mal les « Cahiers » ou la presse parisienne ? Il me semble que la L.D.H. ne fait plus entendre sa voix — même par de simples communiqués — alors que des questions d'une importance vitale pour le pays, le régime et l'exigence des hommes se posent à notre attention.

Sans discerner sur le fond de l'affaire, j'ai été surpris que la Ligue n'ait pas donné des éléments d'information sur l'affaire Guingoin après son arrestation, sa détention, etc.

Au moment où les gouvernants des U.S.A., par leurs démonstrations atomiques presque quotidiennes, entretiennent savamment la guerre des nerfs, alors que le gouvernement et le Parlement anglais prennent nettement conscience de la situation, la Ligue n'a rien dit à ma connaissance sur ce sujet si profondément humain.

Je n'ignore pas les difficultés financières de la Ligue, mais il est toujours possible de passer des communiqués dans la presse parisienne (quotidienne et hebdomadaire).

Il faut que sa voix s'élève au moment où la propagande pour le recrutement s'impose, il faut que la Ligue soit à la pointe du combat qui se présente sur plusieurs fronts :

1° Les « expériences » atomiques.

2° La C.E.D.

3° L'affaire Juin.

4° La situation en Indochine.

5° Le projet clerical de rendre public une partie de l'enseignement dit « libre ».

J'espère que vous comprendrez mes soucis de responsable d'une importante section de France et que vous agirez dans ce sens.

Avec mes sentiments les plus cordiaux.

M. BOST,

Président de la Section d'Amiens.

30 avril 1954.

Cher Collègue,

Pour la seconde fois, je vous fais part de ma surprise et de mon indignation.

Vous savez — comme moi — que la situation actuelle des sections impose une politique de recrutement, mais ce recrutement est conditionné par la présence de la L.D.H. sur le plan national, lorsque de grandes affaires relatives à l'arbitraire policier ou à d'autres formes d'arbitraire sont connues. Je vous ai écrit — il y a plus d'un mois — pour vous dire que je n'acceptais pas que la Ligue se taise devant certaines affaires : par exemple l'affaire Guingoin, l'affaire Marty l'affaire Grandé, aux Assises de Bordeaux, etc.

La presse quotidienne de Paris ne contient aucune protestation — plus fort, « Les Cahiers de la Ligue » ne parlent même plus des affaires en cours.

Il est bon d'honorer ses morts — mais la Ligue devient trop le parti des morts. Il y a surtout les vivants qu'il faut préserver de la mort, de l'injustice et de l'arbitraire. Aucune protestation sérieuse à ma connaissance, au sujet des essais de bombes H ou autres.

Comment voulez-vous donc intéresser ou convaincre les personnes qui pourraient venir à la Ligue ?

Comprenez-vous ce que j'appelle la « présence » de la Ligue ? Et serait-il possible aussi d'avoir une réponse à cet état de fait ?

Dans l'espoir de vous lire bientôt, je vous prie de croire, cher Collègue, à mes sentiments les plus cordiaux.

M. BOST,

Président de la Section d'Amiens.

P.-S. — La L.D.H. à la radio, c'est bien. Mais il y a beaucoup plus de gens qui lisent les journaux.

**

Au Président de la section d'Amiens

Paris, le 4 mai 1954.

Mon cher Président,

Je comprends votre irritation de n'avoir pas reçu de réponse à votre lettre du 6 avril. Quand elle est parvenue ici, elle a paru au Secrétariat général trop importante pour ne m'être pas communiquée. Or, j'étais alors absent de Paris, la lettre a donc été réservée pour mon retour, et les circonstances ont fait que je n'en ai eu connaissance qu'au moment même où arrivait votre seconde lettre. Il y a eu là un concours de circonstances malheureuses dont je m'excuserais volontiers auprès de vous si elles avaient comporté de personne ici je ne sais quelle négligence ou quelle mauvaise volonté...

Ce que je comprends moins bien, je l'avoue, ce sont vos reproches. Vous nous accusez de réduire la Ligue au culte des morts et de la tenir à l'écart de l'action vivante.

Vous n'avez pas aimé, c'est évident, le dernier Cahier. C'est une question de goûts, qui ne se discute pas. Je regrette seulement que vous n'ayez pas vu ce que présente encore d'actuel le passé récent de la Ligue, et ce que les ligueurs d'aujourd'hui peuvent, non seulement y apprendre, mais y prendre d'inspiration. Votre critique, si âpre, ne se justifierait que si l'hommage légitime à ceux qui nous ont précédés nous empêchait de remplir, comme ils l'auraient fait, notre devoir présent.

Vous le prétendez, nous reprochant de nous taire

sur l'arbitraire policier, sur les affaires Guingoin, Marguerite Marty, Grangé, les essais de bombes H, la C.E.D., l'affaire Juin, la situation en Indochine et le projet du monde clérical sur l'enseignement libre. Silence impardonnable, certes... si, en effet, nous nous étions tus.

Vous avez cherché dans la presse les communiqués qui vous paraissaient s'imposer et, ne les trouvant pas, vous en avez conclu au silence de la Ligue — car, dites-vous, « il est toujours possible de passer des communiqués dans la presse parisienne ». Cet optimisme vous fait honneur, mais il est sans rapport avec la réalité. Toutes les résolutions du Comité Central et du Bureau sont envoyées aux agences et aux journaux, avec prière d'insérer. Il arrive que, de temps à autre, tel journal en

publie une qui correspond à l'opinion qu'il soutient. Mais le fait est exceptionnel : le plus souvent, notre communiqué, reçu par un sous-ordre, est jeté au panier. Envoyé, comme nous le faisons (non sans frais) à tel rédacteur que nous connaissons, il arrive que celui-ci donne l'ordre de le faire passer, mais les exécutants le laissent sur le marbre. Qu'y pouvons-nous ? Pressensé déjà se plaignait, avec amertume, que la presse, même amie, néglige nos communications. Il est, en tout cas, parfaitement injuste de nous rendre responsables d'un silence qui n'est pas le nôtre.

Comment donc savoir ce que nous faisons ? Par les Cahiers sans doute, mais aussi par la **Ligue-Informations** (que toutes les Sections reçoivent) et par la **Chronique** radiodiffusée, que chacun peut entendre chaque semaine.

PUBLICATIONS MILITAIRES EN ALLEMAGNE

... Dans ces livres, ces articles, ces discussions, on n'envisage jamais une remilitarisation étriquée dans le cadre d'un Reich privé de sa pleine souveraineté militaire et territorialement morcelé. Pourtant toutes ces revues défendent derrière le gouvernement, qui les subventionne, presque toutes, le principe de la C.E.D. Visiblement, il ne s'agit à leur yeux que d'une étape à franchir, mais de la plus importante : celle du démarrage, de la reconstitution de forces armées suffisantes pour se libérer — l'expérience et l'attachement à la paix des voisins de l'Ouest aidant — des contrôles prévus par les traités.

(Le Monde : Quand les Allemands s'occupent de leur armée. par Maxime Mourin — 4 juin 1954.)

L'affaire Marty, de Perpignan ? Les Cahiers d'octobre-novembre ont publié (p. 22) notre première intervention, qui a été la première mention publique de cette affaire.

L'arbitraire policier ? Nous ne cessons de protester contre ses abus — vous en trouverez deux exemples, entre cent autres, dans le Cahier même que vous stigmatisez.

La C.E.D. ? L'Indochine ? J'avoue ma stupéfaction. Il y a des années que nous multiplions, sur ces deux questions, les textes, les manifestations, les débats, en Comité et au Congrès. Dans le numéro même des Cahiers qui vous a paru vide, s'étale en dernière page une longue résolution entièrement consacrée à préciser notre position internationale.

La question de l'École ? Il est vrai que nous ne relevons pas, une par une, les manifestations particulières en faveur de l'enseignement clérical — mais nous intervenons, d'accord avec la Ligue de l'Enseignement, le Syndicat des Instituteurs, la Fédération de l'Enseignement, pour défendre effectivement l'École laïque (voir notamment Cahiers d'octobre-novembre, p. 7).

L'affaire Grangé ? Elle était soumise aux Assises de Bordeaux, nous avons attendu le verdict, survenu la semaine dernière. Deux jours après, le Comité Central a pris une résolution que vous allez recevoir.

Le même soir, le Comité Central se prononçait contre l'interdiction du cortège du 1^{er} mai, sur la réforme constitutionnelle, sur les derniers événements relatifs à l'Indochine.

Nous nous sommes tus, par contre, sur l'affaire Juin et dans l'affaire Guingoin. Sur la première, qu'aurions-nous dit ? Nous ne pouvions ni défendre un militaire affichant son mépris pour le pouvoir civil, ni approuver un gouvernement tolérant toutes les incartades de ce militaire, sauf quand il affichait une opinion non-conformiste sur la C.E.D.

Quant à l'affaire Guingoin, elle a été portée au Comité Central qui, sur informations venues après enquête du Comité d'action de la Résistance (peu suspect), n'a pas cru pouvoir intervenir. C'est qu'il ne suffit pas, pour le déterminer, des renseignements plus ou moins tendancieux puisés dans un journal : l'autorité de la Ligue tient au sérieux de son information et de ses interventions.

J'ai tenu, mon cher Président, à répondre à tous vos griefs. Je ne doute pas que vous n'en reconnaissiez l'injustice, et je vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

Le Président,
Emile KAHN.

P.-S. — Je m'aperçois, en relisant, que je n'ai pas répondu en ce qui concerne les expériences atomiques, et je répare cette omission.

Il est exact que le Comité Central n'a pas pris de résolution spéciale à ce sujet. Pourquoi ?

D'abord, parce qu'il n'a cessé de réclamer le désarmement général, qui lui paraît le seul vrai moyen d'obtenir le désarmement atomique.

En second lieu, parce que notre Ligue n'exerce d'action pratique sur les pouvoirs publics qu'en France, que les expériences atomiques ne sont pas le fait de la France, mais des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., toutes puissances insensibles à nos motions, lesquelles resteraient parfaitement vaines. Il en est tout autrement, par contre, des résolutions prises par la Fédération internationale des Droits de l'Homme qui, accréditée auprès de l'O.N.U., peut lui demander efficacement d'intervenir.

C'est en fait ce qui s'est passé. Le Bureau de la Fédération a été saisi par son Président Paul-Boncour, sa

Secrétaire générale Suzanne Collette-Kahn, et son Trésorier Guental, tous trois membres du Comité Central et représentants de notre Ligue à la Fédération, d'un projet de résolution demandant à l'O.N.U. de mettre un terme à la course aux armements, d'organiser le désarmement et, en attendant, de régler la question des expériences atomiques.

Cette résolution, que vous pourrez lire dans le prochain Cahier (à condition que le montant des abonnements, jusqu'ici non versés, permette de le publier !), a été prise à l'unanimité par le Bureau de la Fédération : elle exprime l'opinion de toutes les Ligues adhérentes, à commencer par la nôtre.

Donc, ici encore, la carence que vous dénoncez n'existe pas.

Un dernier mot. J'ai répondu, je crois, à toutes vos accusations : si longue que soit cette lettre, les griefs étaient si nombreux que mes explications, sur chacun d'eux, ont dû être sommaires. Je suis tout prêt, quant à moi, à les développer oralement, par exemple en venant présider cette année le Congrès fédéral de la Somme. La décision vous appartient.

N. D. L. R. — De la réponse du Président d'Amiens à la lettre qu'on vient de lire, il faut noter qu'en autorisant les « Cahiers » à reproduire les textes ci-dessus, il tient à en écarter toute apparence de polémique. Nous en sommes d'autant plus d'accord que nous ne saurions trop louer l'activité de la Section d'Amiens.

Animée par son Président Bost, par le Président fédéral Pannetier et par l'incomparable militant qu'est notre ami Bernard André, elle ne cesse, en répandant la pensée de la Ligue, de lui assurer la plus haute autorité morale sur tous les républicains de Picardie.

Depuis la rentrée de 1953, il ne s'est point passé de mois sans qu'elle institue un débat public sur des problèmes tels que la « Réforme de la Constitution » (exposé du sénateur Gilbert Jules), « La désaffection de l'actuel régime parlementaire » (Yves Denis, professeur au lycée), « La C.E.D. » (Lamps, député), « Le mac-carthysme en Amérique et en France » (Perroy, professeur à la Sorbonne), « L'anniversaire de Février 1934 » (Obeler, ancien Président de la Section), « Pour sauver la République » (Max Lejeune, député, ancien ministre), « Les Droits de l'Homme et le logement » (Maître Goré, maire d'Amiens), « Les problèmes d'Indochine » (Bernard André, secrétaire fédéral et membre du Comité Central).

Puisse son exemple être suivi partout !

Pour le Congrès des Instituteurs

A DENIS FORESTIER

Paris, le 5 juillet 1954.

Mon cher Secrétaire général et Ami,

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme ne veut pas laisser s'ouvrir le Congrès du Syndicat des Instituteurs sans lui exprimer ses vœux de plein succès.

Le moment où nous sommes appelle le rapprochement des esprits libres et leur action solidaire.

La France sort à peine d'une longue période de réaction politique et sociale, camouflée suivant l'usage en soldisant ordre moral. La guerre, menaçante partout et trop réelle en Indochine, a produit chez nous ses effets ordinaires : aggravation de la condition des travailleurs, misère de l'Enseignement public, restriction policière des libertés essentielles, à commencer par la liberté d'opinion. Et, comme toujours, cette réaction, née de la guerre froide ou chaude, aggrave et multiplie les risques de conflagration générale.

Grâce à nos efforts, distincts mais convergents, une tentative est faite afin de sortir du cycle fatal. Elle répond aux vœux du pays, mais contre elle se dresse l'opposition coordonnée de toutes les forces, françaises ou étrangères, d'obscurantisme, de contrainte, d'injustice et de guerre.

Une fois de plus, la lutte est engagée entre la Force oppressive et l'Esprit libérateur.

Votre choix, comme le nôtre, est fait. Nous sommes, vous et nous, pour la liberté, pour la justice et pour la paix. Afin qu'elles l'emportent, gardons-nous étroitement unis !

C'est dans cet espoir, ou pour mieux dire cette certitude, promesse du triomphe de l'Esprit, que la Ligue des Droits de l'Homme vous adresse, avec ses vœux, ses amitiés fraternelles.

Le Président,
EMILE KAHN.

Contre l'arbitraire

I

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme réuni le 3 mai 1954,

Ému de l'interdiction notifiée par le Gouvernement contre la manifestation que certains groupements politiques et syndicalistes avaient, conformément à leur tradition, projeté d'organiser le 1^{er} mai, à Paris, de la Nation à la Bastille et ému, plus encore, par les motifs de cette interdiction,

Rappelle la protestation qu'il a élevée récemment contre l'interdiction des manifestations projetées, d'une part par les mêmes groupements, à l'occasion de l'anniversaire des événements de février 1934 et, d'autre part, par d'autres associations d'Anciens Combattants, de Mutilés et de Résistants contre la C.E.D.,

Rappelle en outre que, conformément au décret-loi du 29 octobre 1935 modifié par la loi du 18 juillet 1941, le Gouvernement ne peut interdire les manifestations sur la voie publique que lorsqu'elles sont de nature à troubler l'ordre public,

Constatant que les motifs invoqués pour tenter de justifier l'interdiction de ces trois manifestations sont, en réalité, complètement étrangers au maintien de l'ordre public,

Considère en conséquence que ces interdictions constituent un abus de pouvoir et une violation des libertés contre lesquels il élève une protestation énergique et unanime.

II

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 17 mai 1954,

Constate qu'après avoir abusivement interdit trois manifestations organisées sur la voie publique le 14 février 1954, à l'occasion de l'anniversaire des événements de février 1934, les 13 et 14 mars contre la C.E.D. et le 1^{er} mai, conformément à la tradition des organisations ouvrières, le Gouvernement a commis une violation plus grave encore des libertés en interdisant une réunion publique, organisée celle-là en dehors de la voie publique, à la Salle de la Mutualité, à Paris, le 7 mai,

Rappelle que la loi accorde une liberté totale pour les réunions publiques tenues au dehors de la voie publique et qu'aux termes d'une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, l'interdiction d'une réunion publique n'est autorisée que lorsque « cette réunion présente un péril exceptionnel auquel il ne peut être remédié que de cette manière »,

Rappelle également que les principes républicains imposent au Gouvernement de faire respecter la liberté de réunion; que loin d'être autorisé à interdire une réunion sous prétexte d'éventuelles et plus ou moins imaginaires contre-manifestations à l'intérieur ou à l'extérieur, il lui appartient au contraire de prendre toutes mesures nécessaires à la protection de cette liberté fondamentale,

Élève en conséquence une protestation énergique et unanime contre l'interdiction du 7 mai, indubitablement contraire tant à la loi qu'aux principes fondamentaux de la République.

III

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 17 mai 1954,

Considérant que l'interdiction de la représentation des ballets de Moscou et de Leningrad a été prononcée par le Gouvernement français après qu'en vertu d'un accord d'échange préalable, la Comédie-Française a reçu un accueil exceptionnel de la part des autorités et enthousiaste de la part de la population soviétiques;

Considérant que de tels échanges, purement culturels et artistiques, ne pouvaient que servir la cause de la civilisation et de la paix;

Que cette interdiction, au moment où elle a été prononcée, a profondément heurté l'opinion française sans distinction de partis,

Déplorant cette mesure, à la fois discourtoise et maladroite, constate que le Gouvernement a manqué l'occasion de montrer que la logique, l'intelligence et le tact n'ont pas cessé d'être des qualités françaises.

IV

Le Conseil d'Etat vient d'annuler les décisions gouvernementales refusant à cinq candidats régulièrement inscrits le droit de se présenter au concours d'entrée à l'Ecole d'administration.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui avait été des premières à s'élever contre ces décisions, rend hommage à l'indépendance du haut Tribunal administratif et demande au Parlement de mettre un terme, en prenant les sanctions indispensables, à l'arbitraire qui, chaque jour, s'attaque plus audacieusement aux droits et libertés des citoyens français.

(31 mai 1954.)

En septembre et octobre 1953, de très nombreux jeunes gens et jeunes filles avaient été rayés de la liste des candidats aux concours des P.T.T. en raison, soit de leurs opinions, réelles ou supposées, soit des opinions ou du comportement de leurs parents.

La Ligue avait protesté vigoureusement contre ces mesures et était intervenue dans de nombreux cas particuliers, sur lesquels des dossiers lui avaient été fournis par les Sections.

Nous citerons notamment Rémy Cominier, de Toulouse, Lucette Laurent, de Saint-Priest-le-Beloux (Haute-Vienne), Raymond Moreau, de Domeyrat (Creuse). Tous trois ont été admis à se présenter aux concours qui ont eu lieu respectivement à Marseille, le 29 mars, dans la Haute-Vienne et la Creuse, le 9 mai.

V

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 31 mai 1954,

Considérant que l'hebdomadaire « L'Express », ayant tenté de faire connaître à ses lecteurs les dispositions envisagées pour renforcer le corps expéditionnaire en Indochine, a été l'objet d'une poursuite devant les tribunaux militaires pour « divulgation de secrets de la défense nationale, atteinte au moral de l'armée et au moral de la Nation » ;

Considérant que toute une troupe de police a été mobilisée pour saisir le numéro incriminé, apposer les scellés sur les bureaux du journal et s'y livrer à des fouilles méticuleuses,

Proteste une fois de plus contre des mesures peut-être légales, mais brutales et contraires aux principes dont la République se réclame.

Il relève, au surplus, cette inédite déformation du régime parlementaire, qui fait qu'un chef de gouvernement confie à la justice militaire le soin de rechercher parmi ses propres ministres la source inéluctable des informations en cause — recourant ainsi, par une originale confusion des pouvoirs, à une instruction judiciaire pour régler un conflit interne au sein d'un Cabinet en fonctions.

* * *

La Ligue des Droits de l'Homme, qui entend rester étrangère à toute manœuvre politique, n'observe pas sans inquiétude la multiplication des atteintes policières à la libre publication des opinions et informations non-conformistes.

Comme aux temps des pires réactions, défense nationale, moral de l'armée et moral de la Nation servent de prétexte à soustraire l'action — ou l'inaction — gouvernementale au contrôle de la Nation, placée devant le fait accompli et engagée sans son consentement.

La Ligue demande au Parlement d'exiger des autorités administratives et gouvernementales qu'elles renoncent à ces pratiques, imitées des régimes totalitaires,

Et elle invite les citoyens et citoyennes soucieux de vraie démocratie à défendre avec elle les libertés républicaines.

(D. H. Le Tribunal militaire de Paris, qui avait été saisi par M. Pleven, alors ministre de la Défense Nationale, vient de rendre un non-lieu dans l'affaire de L'Express : beaucoup d'arbitraire pour rien...)

VI

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 3 mai 1954,

Délibérant sur le procès des trois policiers de Bordeaux,

Se garde bien de protester contre l'acquittement d'accusés dont la culpabilité a paru douteuse au jury : il souhaite, au contraire, que cet exemple soit partout suivi et qu'en toute juridiction le doute profite toujours à l'accusé.

Ce qui l'indigne, par contre, c'est que de hautes personnalités de l'ordre administratif ou judiciaire se soient multipliées, pendant huit ans, pour tenter de soustraire des justiciables à la justice.

Il émet le vœu que l'émotion causée par cette affaire ait du moins pour résultat l'adoption de mesures législatives qui, en garantissant le respect absolu de la loi sur l'instruction contradictoire, rendent impossible jusqu'à la tentation d'exercer des violences sur une personne soupçonnée.

...Si vous entendez l'appel qui monte de nos provinces et de nos villes, de ceux qui travaillent et qui peinent (*Applaudissements à gauche et à l'extrême droite*) ; si, comme eux, vous voulez sortir de cet interminable piètement dans une ornière où s'enlise une nation tout entière ; si vous voulez sortir de cette impuissance, de cette humiliation quotidienne pour chacun d'entre nous ; si vous pensez qu'il est grand temps de prendre nos décisions et nos risques, alors n'hésitez pas à provoquer la crise, la vraie crise salutaire...

P. MENDÈS-FRANCE à l'Assemblée nationale - 9 juin 1954 -
(Journal officiel - p. 2.855).

A Monsieur le Gouverneur général de l'Algérie.

Nous avons été saisis, par notre Section d'Oran, des mesures de police qui ont été prises à l'égard de M. Maklouf DRAY, demeurant 4, rue Magenta, accusé d'un délit qu'il n'avait pas commis.

M. Dray, possesseur d'un dixième de billet de la Loterie Nationale sorti au tirage, s'étant présenté le 6 octobre 1948 chez l'émetteur des dixièmes pour toucher son lot — 2.000 francs — s'entendit déclarer que le billet qu'il présentait avait été falsifié. L'émetteur téléphona à la police et, sur ce simple coup de téléphone, M. Dray fut arrêté, conduit menottes aux mains au commissariat du 5^e arrondissement, retenu jusqu'au lendemain soir. Une perquisition fut effectuée à son domicile, perquisition dont le motif apparaît mal puisque le corps du délit, le billet prétendument falsifié, était entre les mains de la police.

Une instruction fut ouverte, une expertise ordonnée, l'expert, le professeur Charles Sannié, ayant établi que le billet ne portait aucune trace de grattage, une ordonnance de non-lieu fut rendue le 5 mai 1949 en faveur de M. Dray.

Cette affaire a eu pour lui les conséquences les plus graves. M. Dray a été arrêté publiquement et conduit au commissariat menottes aux mains, alors que la fraude présumée portant sur la modeste somme de 2.000 francs, une convocation discrète s'imposait. La perquisition au moins inutile opérée à son domicile attira l'attention des locataires de l'immeuble et des voisins ; l'affaire fut ainsi livrée à la malignité publique et, jusqu'à l'ordonnance de non-lieu, intervenue sept mois plus tard, M. Dray et sa famille subirent un préjudice moral indéniable.

Connaissant le respect que vous professez pour les principes républicains, nous ne doutons pas que vous réprochiez de tels procédés. Nous vous demandons de rappeler aux fonctionnaires intéressés qu'un accusé n'est pas toujours un coupable et que la réputation d'un citoyen ne doit pas être inutilement compromise. Nous vous demandons de prendre toutes dispositions utiles pour que des errements aussi regrettables ne puissent se reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
EMILE KAHN.
(30 juin 1954.)

La liberté d'opinion des fonctionnaires

I

21 juin 1954.

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics,

Nous tenons à élever auprès de vous la protestation la plus ferme contre la mesure de déplacement d'office qui a frappé M. Denis CEYLON, ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. Ceylon, en fonction au Mans, a été muté à Charleville, par arrêté du 16 avril 1954, à la demande de M. le Préfet de la Sarthe.

Aucune faute professionnelle ne lui est reprochée. L'administration lui fait seulement grief d'appartenir à un parti politique et de militer dans les rangs de ce parti, sans d'ailleurs alléguer qu'il ait à aucun moment manifesté ses opinions dans l'exercice de ses fonctions.

M. Ceylon est donc frappé d'une sanction administrative pour avoir, en dehors de son service, fait un exercice normal de ses droits de citoyen.

Cette sanction a été prise en violation du Préambule de la Constitution déclarant que « nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions et de ses croyances », et de l'article 16 de la loi du 19 octobre 1946, portant statut des fonctionnaires, qui interdit de faire figurer dans un dossier de fonctionnaire une mention quelconque « faisant état des opinions politiques, philosophiques ou religieuses de l'intéressé ».

La neutralité absolue dans le service s'impose au fonctionnaire. En dehors de son service, il est entièrement libre. S'il a pu paraître souhaitable que certains fonctionnaires se montrent réservés dans l'expression de leurs opinions — les magistrats notamment ou certains fonctionnaires dits « d'autorité » — la même réserve ne peut être exigée d'un ingénieur des Ponts et Chaussées et rien ne prouve, d'ailleurs, que M. Ceylon, correct dans son service, ne l'ait pas été au dehors.

La mesure prise contre M. Ceylon ne peut qu'inquiéter tous les républicains. Ils savent trop, par l'exemple d'un grand pays allié, où mènent les discriminations politiques ou raciales, et avec quelle rapidité elles dégradent la démocratie. Ce n'est pas en frappant les opposants qu'on désarme l'opposition, au contraire.

C'est pourquoi nous ne saurions trop déplorer la mesure prise à l'égard de M. Ceylon et qui est contraire à la lettre comme à l'esprit des lois de la République.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

II

10 décembre 1952.

A Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous avons été saisis des conditions dans lesquelles, M. GRANDJEAN, surveillant à la Maison d'Arrêt de Chaumont (Haute-Marne), a été révoqué par décision du 30 septembre dernier.

Notre Section de Chaumont, composée de républicains sûrs et dont nous connaissons la pondération, nous expose, après enquête, les faits suivants :

« Le 20 juin 1952, une manifestation se déroulait à Chaumont, en faveur de M. Jacques DUCLOS, alors incarcéré. M. GRANDJEAN, qui était en congé annuel, se trouvait, en tenue civile, dans un café proche de la Préfecture. Lorsque les manifestants arrivèrent sur la place il sortit du café, en simple curieux, pour voir ce qui se passait. Reconnu par le commissaire de police, il fut signalé à l'administration et traduit devant le Conseil de Discipline qui, le 5 septembre, émit l'avis qu'il n'y avait lieu de prononcer aucune sanction contre lui. »

Nous savons que l'avis du Conseil de Discipline ne lie pas le Ministre. Nous comprenons très bien qu'en certain cas la peine proposée soit augmentée d'un degré. Nous nous étonnons cependant qu'un fonctionnaire, contre lequel aucune sanction n'avait été proposée, soit frappé de la sanction la plus grave : la révocation sans pension. Quelle garantie donne aux fonctionnaires la comparution devant un Conseil de Discipline si les avis de celui-ci n'ont même pas un caractère indicatif ?

M. GRANDJEAN a été frappé non en raison de son attitude qui n'avait rien de répréhensible — eût-il même participé à la manifestation, on ne saurait le lui reprocher puisqu'il était en congé — mais en raison des opinions qu'on lui prête. Or, s'il est syndiqué, il n'est pas et n'a jamais été inscrit au Parti Communiste.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à un nouvel examen du dossier de ce fonctionnaire en vue d'annuler la sanction, imméritée à notre avis, qui a été prise contre lui.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

5 mai 1954.

Monseigneur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur à plusieurs reprises d'appeler votre bienveillante attention sur M. Jules GRANDJEAN, surveillant à la Maison d'Arrêt de Chaumont, révoqué de ses fonctions par arrêté du 30 septembre 1952.

Vous avez bien voulu, par lettre du 18 novembre 1953, nous faire connaître que vous ne pouviez procéder à un nouvel examen de cette affaire tant que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, saisi d'un recours contre cette décision, n'aurait pas statué.

Or, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique a émis, le 3 mai dernier, à l'unanimité le vœu que soit rapportée la décision de révocation qui a frappé M. Grandjean. Cette décision avait été prise, d'ailleurs, contre l'avis du Conseil de Discipline.

Nous vous demandons à nouveau d'annuler la mesure prise à l'égard de M. Grandjean et de le réintégrer dans ses fonctions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

*
*
*

La Ligue des Droits de l'Homme a eu trop souvent, depuis 1951, à protester contre les mesures arbitraires frappant pour opinions non-conformistes des fonctionnaires ou des candidats aux fonctions publiques.

Elle s'adresse avec confiance aux membres du nouveau Gouvernement pour obtenir de leur fidélité aux principes républicains réparation de tant d'abus.

Note à la Presse (23 juin 1954.)

M. **Georges Boris**, chargé de mission au cabinet du Président Mendès-France, a demandé à être déchargé de toutes ses fonctions à la Ligue pendant la durée du Gouvernement actuel.

Le Comité Central dans sa séance du 5 juillet, s'inclinant devant son désir, lui a donné satisfaction.

BONNES VACANCES, LIGUEURS!

Mais, au retour...

Faites des adhésions, le moment est favorable.

Et répandez ce Cahier!

AUX SECTIONS

Appel urgent

Dans une lettre adressée, le 31 mai 1954, aux Présidents des Sections, les Trésoriers généraux ont signalé de nouveau la situation périlleuse que crée à la Ligue le retard du versement des cotisations.

Ils ont rappelé la décision du dernier Congrès national de demander une contribution extraordinaire aux ligueurs, destinée d'abord à équilibrer le budget, puis à financer l'effort de propagande qui assurera à la Ligue, comme l'expérience le prouve, un recrutement accru.

Les Trésoriers généraux remercient les Présidents et les Trésoriers de Sections qui, répondant immédiatement à leur appel, leur ont adressé le montant des cotisations déjà perçues.

Ils s'adressent instamment aux autres. Ils leur rappellent que la Ligue doit disposer d'un fonds de roulement qui lui permette de faire face à ses échéances en cas de diminution temporaire des rentrées.

Il est donc absolument urgent que TOUTES les Sections effectuent leurs versements sans le moindre retard, même si ce ne sont que des acomptes.

Les Trésoriers sont heureux d'annoncer que, d'après les versements déjà reçus, il ne semble pas que l'institution de la contribution exceptionnelle ait provoqué de démissions.

Mais si dans des cas individuels et incontestables, cette contribution ne pouvait être payée, ce non-paiement ne saurait être un motif de radiation.

Pour le bon ordre de la comptabilité et pour lui permettre de suivre le mouvement des effectifs et l'exécution du programme financier établi avec l'accord du Congrès, la Trésorerie générale demande aux Trésoriers de Sections de spécifier, au moment des envois de fonds, le nombre de cartes 1954 distribuées et le nombre de contributions extraordinaires réglées. Il est de nouveau précisé que la part de la cotisation revenant à la Trésorerie générale est de 250 francs plus la contribution extraordinaire de 200 francs, soit au total 450 francs par membre.

PÉTITION

Renvoyer cette pétition détachée et signée à la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris 14^e.

A L'APPEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les soussignés,

S'élèvent contre des violations patentes de la loi, comme l'interdiction de manifestations ne troublant pas l'ordre public et comme l'expulsion d'étrangers sans les avoir entendus ;

S'indignent des sévices commis sur de paisibles manifestants ou sur des personnes interrogées dans les locaux de police ;

Protestent contre l'impunité qui trop souvent couvre ces excès ;

Rappellent que de telles pratiques policières, caractéristiques des régimes totalitaires, violent les principes de la démocratie et la dégradent.

En conséquence, sans confondre toute la police avec les excès d'un certain nombre de ses membres, ils demandent aux pouvoirs publics :

1^o — De réprimer exemplairement tous abus de pouvoir et brutalités policières ;

2^o — De prendre les dispositions, administratives ou législatives, indispensables pour assurer en France la liberté d'opinion et les garanties dues aux justiciables.

NOM

TITRE OU PROFESSION

ADRESSE

(Suite au verso.)

A découper suivant le pointillé.

ADHÉREZ A LA LIGUE EN REMPLISSANT LE BULLETIN CI-DESSOUS

Je soussigné

demeurant à

sollicite mon admission à la Ligue des Droits de l'Homme sous le parrainage de M.

..... et de M.

J'affirme, sur l'honneur, n'avoir jamais secondé les ennemis de la France, ni de la République. Je m'engage à défendre en toutes circonstances les principes inclus dans les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et 1793, et notamment l'égalité des droits sans aucune distinction de « race », les libertés de conscience, d'opinion et d'expression, la laïcité de l'Etat et de l'Ecole publique et la résistance à toute forme d'oppression.

A, le

Signature :

Prix annuel de la cotisation : 500 frs, plus une contribution exceptionnelle pour la propagande de 200 frs.

Ci-joint mon abonnement aux Cahiers des Droits de l'Homme : 500 frs (1). Chèques postaux C.C. Paris 218-25 Paris.

(1) Rayer en cas de non-abonnement.

NOM

TITRE OU PROFESSION

ADRESSE

LES CHRONIQUES DE LA LIGUE

**passent à la Radio
le Samedi à 18 h. 55
sur la Chaîne parisienne**